

le Confédéré

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant les lundi, mercredi, vendredi

Rédaction et administration
1920 Martigny - ☎ (026) 2 20 31
Abonnement : Suisse 24 fr.
Etranger 32 fr. - C.C.P. 19-58
Publicité : Publicitas S.A. - Sion
Av. du Midi 8 - ☎ (027) 2 44 22
Agence Martigny ☎ (026) 2 10 48
Agence Brigue ☎ (028) 3 12 83
Succ. en Suisse et à l'étranger
TARIF annonce 15 ct. le mm.
réclame 50 ct. le mm.
avis mort. 45 ct. le mm.

Vêtements
Monsieur
Place Centrale
Martigny

Sembrancher

Sembrancher aura l'insigne honneur, cette année, d'abriter le 75e Festival de la Fédération des fanfares radicales-démocratiques du centre.

Quand je dis Sembrancher, je pense d'abord à la vaillante société de musique l'Avenir, qui porte sur elle tout le poids d'une organisation devenant d'année en année plus difficile, et ensuite à la population toute entière de ce village à l'histoire remarquable, qui voudra montrer sa fierté et sa joie d'accueillir dans ses murs, pour quelques heures, une si grande foule de musiciens et d'amis.

Car il faut bien penser que pour une courte journée, la population de ce bourg sera doublée, triplée, voire quintuplée, et que nombreux seront les regards tournés vers les hauts points de cette manifestation.

Des hauts points il y en aura plusieurs, de nature à satisfaire la plupart des esprits et des cœurs.

Le matin, d'abord, le grand défilé des sociétés à travers Sembrancher sera un spectacle magnifique. A l'occasion du 75e Festival, les sociétés ont été invitées à préparer tout spécialement leur participation au cortège et les spectateurs peuvent être certains que ce qu'ils verront dimanche à Sembrancher sera de nature à susciter leur enthousiasme et à déclencher des applaudissements spontanés.

Deuxième point chaud : le concert des sociétés. Il ne fait aucun doute que le niveau musical moyen des fanfares de la Fédération radicale est extrêmement élevé et que le plaisir de les écouter dans des morceaux de choix est d'autant plus vif que certaines d'entre elles manifestent une forme et un talent éblouissants.

Dernier point chaud enfin : les discours. C'est intentionnellement que je les cite en dernier parce que la fête est avant tout musicale. Cela ne veut

Par **JEAN CLEUSIX**

pas dire qu'il faille nier leur importance. Le Festival est la seule manifestation radicale de masse qui se déroule régulièrement, année après année, et où le peuple peut se manifester. Il est donc normal qu'à cette occasion, les responsables disent ce qu'ils pensent, ce qu'ils veulent et comment ils entendent satisfaire leurs électeurs en les entraînant sur la vraie voie du radicalisme à l'exclusion de tout autre chemin douteux qui peut aboutir à un gouffre.

Et l'expression de nos chefs politiques sera cette année d'autant plus passionnante à suivre que les événements de ces derniers temps, auxquels chacun

pense, vont être probablement la toile de fond sur laquelle chacun essaiera de dessiner l'avenir de notre parti, sous réserve, bien évidemment, des pouvoirs de nos organes constitués.

Bref, tout s'annonce bien pour le Festival de Sembrancher et nous pouvons tous en espérer le maximum.

Il me reste à faire un appel pressant pour que les radicaux valaisans, même si leur ville ou leur village n'est pas intéressé directement à cette manifestation par la présence d'une société de musique, viennent en nombre à Sembrancher.

Ce faisant, ils rendront d'abord hommage à une petite fanfare et à un petit village qui, avec les moyens du bord, ont presque réussi un miracle d'organisation. Ils retrouveront ensuite de nombreux amis avec qui ils pourront renouer des contacts aussi fructueux sur le plan sentimental que sur le plan politique.

Ils feront enfin un acte de foi. Pour moi, les radicaux qui viennent élever la voix dans les assemblées de délégués et influencer des décisions par des présences occasionnelles, et qui, lors de notre festival annuel, notre seul festival radical, où ils ont l'occasion de rencontrer la plupart de leurs élus, s'abstiennent pour toutes sortes de raisons auxquelles personne ne croit plus depuis longtemps, ne méritent qu'on s'occupe ensuite d'eux avec sollicitude.

Alors que personne n'hésite ! Les gars de Sembrancher ont préparé pour chacun une journée inoubliable. Venez leur rendre visite ne serait-ce que pour les féliciter de leur effort et vous serez content, une fois sur place, de retrouver cette atmosphère particulière faite de passion politique, d'effervescence de la foule, d'accents mélodieux, de cris de joie et de chansons qui donne toute leur vitalité à nos festivals.

Dimanche un seul but : Sembrancher.

Sembrancher - 13-14 mai 1967 75e Festival des Fanfares radicales-démocratiques du Centre

BIENVENUE

« Mon village, ne laisse venir à toi que ceux qui t'aiment ».

Les 13 et 14 mai 1967, la Fédération des fanfares radicales-démocratiques du Centre célèbre son 75me anniversaire.

Pour bien marquer cet heureux événement et le fêter comme il se doit, elle a choisi un lieu de rassemblement, un rendez-vous d'accès facile, à mi-distance entre la plaine et la montagne, dans un site grandiose de vallées, de rochers et de forêts, sur la célèbre voie de communication internationale du Grand-Saint-Bernard, SEMBRANCHER, bourg médiéval, dans un endroit pittoresque, tout près du Vieux-Moulin.

Pour cette manifestation, nous invitons tous ceux qui nous aiment, c'est-à-dire nos chefs politiques que nous respectons, nos amis musiciens que nous retrouvons chaque année avec plus de plaisir, nos parents, nos connaissances, nos voisins, de près ou de loin. Nous vous remercions tous de venir si nombreux vous asseoir à notre table et trinquer le verre de l'amitié. **SANTÉ!** Toutes baignées de musique, dans la plénitude d'un nouveau printemps, nous voulons que ces journées soient placées sous le signe de la joie et de la fraternité.

Animés du même idéal politique, nous désirons aussi qu'elles soient pour chacun de nous un enrichissement civique, une prise de conscience de nos droits et de nos devoirs envers le pays. Des voix autoursées nous indiqueront le chemin que nous devons suivre et les résolutions que nous devons prendre. Ecoutons-les.

D'un cœur unanime, nous vous disons « Bienvenue à tous ».

PROGRAMME

SAMEDI 13 MAI 1967

Dès 20 h. 30 **GRAND BOUM**

en attraction : après son triomphe avec Mireille Mathieu
MAX FOURNIER
le bruiteur No 1 de la radio-télévision et du cinéma.

LES 3 DE L'HARMONICA
champions du monde de l'harmonica.

SATIGNU'S

ventriloque international, vedette de la TV romande.

Animé et présenté par le dynamique fantaisiste international
THE ROLLAN'S

DIMANCHE 14 MAI 1967

- 8 h. 00 Arrivée des sociétés sur la place du nouveau collège
- 8 h. 15 Ouverture officielle du Festival par M. Jean Cleusix, président de la Fédération
- 8 h. 20 Remise de la bannière de la Fédération
- 8 h. 30 Discours de réception par M. R. Besse, ancien vice-président
Vin d'honneur offert par la Municipalité
Exécutions des morceaux d'ensemble
Distribution des distinctions de mérite
- 9 h. 45 Messe en plein air sur la place de réception
- 10 h. 45 Cortège officiel, défilé par société jusqu'à la place de fête
- 12 h. 00 Banquet - Concert et discours
- 18 h. 00 Clôture officielle du Festival
Bal conduit par l'orchestre **THE ROLLAN'S**

La confrontation Washington-Pékin inévitable si l'escalade se poursuit

M. Thant, secrétaire général des Nations Unies, a déclaré jeudi soir au cours d'une conférence de presse :

« Nous assistons maintenant au Vietnam à la phase initiale de la Troisième Guerre mondiale. Une confrontation entre Washington et Pékin est inévitable si l'escalade actuelle se poursuit au Vietnam. »

M. Thant a annoncé qu'il retirait ses propositions de paix du mois de mars dernier puisqu'elle n'avait pas été acceptée et qu'il importait désormais de se concentrer sur la cessation des bombardements qui, dit-il, conduirait rapidement à des négociations de paix. Il est dans la logique des choses que les Etats-Unis aient à combattre un jour non seulement le Vietnam du Nord, mais les pays qui l'aident, la Chine et l'URSS, et il a rappelé que l'accord Moscou - Pékin était toujours en vigueur et que sa conviction était basée sur ses contacts avec tous les intéressés.

MARTIGNY



Hôtel de la Poste

Dimanche 14 mai

FÊTE DES MÈRES

Dimanche 21 mai

Confirmation et Première Communion

Demandez nos menus spéciaux

Réservation (026) 2 14 44

Vous m'en direz tant !

Entendu l'autre jour à la télévision romande Mlle Zola, notre vedette fribourgeoise de la chanson.

Excusez-moi d'avoir oublié son prénom et de n'avoir retenu son nom que parce qu'il m'en rappelait un autre...

Cette jeune fille a, d'ailleurs, tout le temps de s'imposer par sa propre personnalité, puisqu'elle ne compte que dix-huit ans.

Au rebours de tant de championnes du disque, elle chante juste, elle a du naturel et de la grâce, elle est jolie.

Elle a répondu franchement aux questions d'un jeune et sympathique animateur.

— Vous avez lu Emile Zola ?
— J'ai essayé, mais ça me dépasse.
— Qu'est-ce que vous lisez ?
— Rien... je joue aux cartes.
— Vous prenez des leçons de chant ?

— Non.
— Tout cela sur le ton le plus simple et le plus charmant.

Les pions feront naturellement de gros yeux à l'idée qu'une jeune fille exprime sa joie de vivre autrement qu'à travers ses lectures et qu'elle se fiche complètement des écoles littéraires.

Or, c'est précisément cette ingénuité qui me touche.

Mlle Zola ne cherche pas à se montrer sous le jour le plus avantageux, elle ne vise pas au bas bleu, elle ne se façonne pas un personnage, et elle a ceci de commun avec un oiseau chanteur qu'elle ne suit pas des cours au conservatoire.

Pour ma part, j'ai toujours préféré

un rossignol à un perroquet.

Si elle voulait tenter une carrière à l'Opéra, on lui conseillerait d'acquiescer son quartier huit heures par jour avec des exercices, mais telle n'est pas son ambition.

Ce qui lui plaît c'est la chanson, et je ne vois pas pour quel motif on l'en dégoûterait.

Sa profession de foi tient en une phrase : « J'aime chanter ! » Il suffit de l'entendre et de la regarder pour s'assurer qu'elle ne ment pas.

Notre bonheur naît du sien. J'éprouve le même plaisir à ses chansons qu'aux jeux d'enfants ou au chant des oiseaux, parce qu'elles sont d'une exubérance spontanée.

Il m'est arrivé de voir apparaître sur le petit écran une aimable gourde qui nous confiait sa prédilection pour Rimbaud, alors qu'elle en était encore à la Comtesse de Ségur, ou nous entretenait de psychanalyse.

Mlle Zola n'a pas de ces pudeurs qui ressemblent à de l'indécence, et elle manifeste le rare courage de demeurer ce qu'elle est, de ne pas forcer son talent.

Quant à analyser sa musique et ses textes, à quoi bon ? On comprend à la fraîcheur de sa voix, à la liberté de ses mouvements, à sa façon de secouer ses cheveux qu'elle est heureuse et on ne souhaite pas autre chose.

Dans ce monde de cabotins, où le plus mauvais amateur se croit en représentation, Mlle Zola reste fidèle à elle-même.

C'est de tous les sentiments le plus pur et le plus difficile à défendre.

A. M.

LA VIE INTERNATIONALE

Les Anglais s'interrogent

La Chambre des communes connaît une semaine « européenne ». Avant de se séparer pour les vacances de la Pentecôte — vacances printanières du Parlement — elle est appelée à prononcer sur la décision du gouvernement de poser la candidature du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne (CEE), communément appelée Marché commun.

L'opinion publique anglaise, qui n'avait suivi que d'un œil distrait les affaires « européennes », a commencé à s'intéresser à la question et à s'interroger sérieusement sur les conséquences d'une adhésion britannique à la CEE. Malheureusement, elle a été mal préparée à la décision qu'il s'agit de prendre maintenant, tambour battant.

Qu'on se souvienne : Winston Churchill, paladin de l'Empire britannique, n'envisageait pas l'entrée du Royaume-Uni dans la construction européenne qu'il préconisait cependant à l'adresse des peuples du continent ! Pour lui, pour la grande masse des Britanniques, la vieille Angleterre restait le chef de file d'un immense empire mondial, troisième « grand », à côté de l'Amérique et de la Russie.

Jusqu'à ces derniers temps, les travaillistes étaient, eux aussi, des farouches partisans d'une abstention britannique des affaires d'une Europe occidentale de tendances conservatrices et peu sympathique au socialisme doctrinaire. Le Labour et les conservateurs de droite étaient unis dans leur opposition à une CEE pilotée par le tandem franco-allemand et au sein de laquelle la Grande-Bretagne ne serait plus qu'une puissance secondaire sur l'échiquier mondial.

Ce sont les libéraux et les conservateurs modérés qui depuis des années souhaitent l'entrée de l'Angleterre dans la CEE. Ils ont été soutenus et inspirés par les milieux industriels, soucieux d'améliorer les possibilités d'exporter des entreprises britanniques. Les Etats-Unis ont constamment opéré en faveur d'une adhésion britannique à la CEE, la présence du Royaume-Uni dans le Marché commun devant leur assurer indirectement un droit de regard à l'intérieur de l'organisation européenne et les protéger (par un éventuel veto britannique) d'initiatives de la CEE qui leur seraient contraires.

En prenant brusquement position en faveur d'une entrée dans la CEE, M. Harold Wilson — naguère encore opposé à cette entrée — a été certes sensible à ce souhait américain, mais il a surtout écouté la voix de l'industrie et

les conseils des économistes. L'adhésion au Marché commun offrirait à l'économie britannique des possibilités plus grandes d'exportation, elle lui permettrait de s'appuyer sur la Communauté pour protéger la livre sterling et elle l'aiderait à se sortir de l'ornière des crises périodiques de la balance des paiements.

Le but idéal consisterait à édifier une vaste zone de libre-échange comprenant non seulement la CEE plus l'AELE, mais tous les pays groupés dans l'Alliance atlantique. Cette perspective plairait à l'opinion britannique, mais elle est aujourd'hui chimérique.

Les Six, et pas seulement la France, n'en voudront pas (leur organisation se dissoudrait dans ce vaste océan et ils se trouveraient en l'état de dominions américano-britanniques).

Dans une motion qu'ils ont déposée à la Chambre des communes, les opposants au sein du parti conservateur, dont la grande majorité est pourtant favorable à une adhésion à la CEE, font état des inquiétudes suscitées dans les pays du Commonwealth et ceux de l'AELE, des « graves dangers » pour la souveraineté nationale, le coût de la vie en Angleterre et le rôle de la livre dans le monde, si le Royaume-Uni adhère au Marché commun.

Le parti travailliste est divisé. Le gros suit le chef sans enthousiasme et non sans méfiance. Une minorité active manifeste ouvertement son opposition. M. Wilson a même dû la menacer d'exclusion, en cas de vote contre le gouvernement ; il ne reste à l'opposition travailliste que le recours à l'abstention.

Grâce à l'appoint massif des conservateurs, le gouvernement est sûr d'obtenir l'approbation du Parlement. Mais l'action précipitée de M. Wilson, le manque d'information du public, l'ignorance des députés en ce qui concerne les conséquences probables ou possibles, tout cela fait que le vote de la Chambre des communes ressemble fort à un coup de dé. Les discussions qui suivront avec les Six et la Commission de Bruxelles, permettront aux Anglais d'y voir un peu plus clair. En tout cas, l'opinion n'est pas acquise dans sa majorité à la politique de M. Wilson. Aussi celui-ci n'acceptera-t-il pas de procéder à un referendum.

A. Cr.

« Le Confédéré » ne paraîtra pas lundi 15 mai.

DISTRICT DE MARTIGNY

Statuts du parti radical démocratique de Martigny

Article premier

Le parti radical démocratique de Martigny est une association qui a pour but de promouvoir au sein de la commune de Martigny les principes du parti cantonal valaisan tels qu'ils sont énoncés dans ses programmes et manifestes et d'augmenter l'effectif des adhérents au parti.

Art. 2

Sont membres du parti tous les citoyens inscrits au rôle électoral de Martigny qui adhèrent aux principes figurant à l'article premier ci-dessus. Le parti est également ouvert aux femmes de la commune de Martigny qui désirent y adhérer.

Art. 3

Le parti radical démocratique de Martigny fait partie de l'Association radicale du district et du parti radical démocratique valaisan.

Art. 4

Un membre peut être exclu du parti. L'exclusion est prononcée par le comité élargi sous réserve de recours à l'Assemblée générale.

ORGANES DU PARTI

Art. 5

Les organes du parti sont :
a) l'assemblée générale ;
b) le président ;
c) le comité ;
d) le comité élargi ;
e) les vérificateurs de comptes.

I. L'assemblée générale

Art. 6

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'Association. Elle se réunit chaque année si possible au printemps sur convocation du président et en outre toutes les fois que le comité élargi le juge nécessaire, de même un cinquième des membres du parti calculé sur la base des résultats aux dernières élections, peuvent en demander la convocation. L'assemblée est convoquée dix jours à l'avance par publication dans l'organe du parti, éventuellement dans la presse.

Art. 7

L'assemblée se prononce à la majorité absolue des votants. Les décisions sont prises à main levée. A la demande d'un membre de l'assemblée celle-ci peut décider à main levée, le vote au bulletin secret. Chaque personne assistant à l'assemblée a droit à une voix. Aucune décision ne peut être prise sur un objet qui ne figurait pas à l'ordre du jour. Toutefois, l'assemblée peut décider la convocation d'une assemblée extraordinaire, même si cet objet ne figurait pas à l'ordre du jour.

Art. 8

L'assemblée générale :
a) examine et approuve chaque année les rapports du président, du caissier et des vérificateurs de comptes, du rapport des élus du parti.
b) prend des décisions :
1. sur le programme d'action qui lui est soumis par le comité élargi, notamment sur les points relatifs aux votations et aux élections ;
2. sur l'exclusion d'un membre en cas de recours contre la décision dudit comité élargi ;
3. sur le montant des cotisations annuelles éventuelles ;
4. sur la destitution d'un membre du comité élargi ou du président.

II. Le président

Art. 9

Le président est nommé par l'assemblée générale pour une durée de quatre ans et est rééligible une deuxième fois.

Art. 10

Il préside les trois organes du parti et dirige les assemblées.

Etoile: Cinéma d'art et d'essai

« LA SOURCE » d'Ingmar Bergman

C'est l'une des œuvres les plus parfaites qu'ait donné Bergman. Un film dur, âpre, dont le sombre réalisme heurtera peut-être les âmes trop sensibles, mais d'une qualité poétique et d'une pureté rarement atteintes à l'écran.

« La Source » conte une tragique ballade du Moyen-Âge. Une jeune fille s'en va un jour porter à l'église du lointain village des cierges à la Vierge. Elle rencontre des brigands qui la violent et la tuent avant de la dépouiller.

Les brigands iront proposer aux parents de la morte sa robe brodée et toute souillée. Le père les massacra sauvagement tous les trois. Il se repent

Art. 11

Il fait le rapport annuel prévu à l'article 8 des présents statuts.

Art. 12

Il convoque l'assemblée générale, le comité et le comité élargi, conformément aux statuts.

III. Le comité

Art. 13

Le comité est composé du président, du vice-président, d'un secrétaire, d'un caissier et d'un autre membre. Les fonctions des membres du comité cessent à l'échéance du mandat du président. Ils sont toutefois rééligibles.

Le comité est élu par l'Assemblée générale.

Art. 14

Le comité est convoqué par le président aussi souvent que cela est nécessaire. Il a les compétences suivantes :
a) il exécute les décisions de l'Assemblée générale et du comité élargi ;
b) il a l'administration courante des affaires du parti ;
c) il nomme pour une période de quatre ans les vérificateurs de comptes ;
d) il prépare les objets à soumettre au comité élargi et à l'assemblée générale ;
e) il tient les comptes ;
f) il représente le parti vis-à-vis des tiers, par son président signant avec un autre membre ;
g) il transmet aux élus le point de vue du parti sur les projets législatifs ou réglementaires soumis à leurs délibérations ainsi qu'aux questions d'actualité intéressant le parti.

IV. Le comité élargi

Art. 15

Le comité élargi est composé :
a) du président et du comité ;
b) du président des jeunesses radicales de Martigny ;
c) des membres du parti radical démocratique de Martigny remplissant des mandats politiques auxquels ils ont

été élus dans le cercle de Martigny. d) d'autres membres élus par l'assemblée générale. Le nombre maximum des membres est en principe de 29. Les membres élus selon l'article 15 ci-dessus le sont pour une durée de quatre ans et sont rééligibles.

Art. 16

Le comité élargi se réunit au moins deux fois par an et en outre toutes les fois que cela est jugé nécessaire. Il est convoqué par le président ou à la demande d'un tiers des membres du comité élargi.

Art. 17

Le comité élargi se divise en autant de commission qu'il est nécessaire pour remplir les buts de l'association et peut s'adjoindre des collaborateurs pris hors dudit comité.

Art. 18

Le comité élargi :
a) a la direction générale du parti ;
b) dispose des fonds du parti ;
c) propose à l'assemblée les mesures financières propres à couvrir les dépenses du parti ;
d) prononce l'exclusion d'un membre sous réserve de recours à l'assemblée générale ;
e) désigne les représentants aux assemblées du PRDV.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. Les décisions non portées à l'ordre du jour doivent être prises à la majorité absolue de tous les membres du comité.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 19

Le remplacement du président ou d'un membre du comité élargi a lieu au plus tard lors de l'assemblée générale ordinaire suivante, les postes vacants sont pourvus pour la fin de la période en cours.

Art. 20

Les présents statuts abrogent toute disposition statutaire antérieure à ce jour.

La nature et nous !

Tel est le titre de la conférence que donnera, demain soir, à l'Hôtel de Ville de Martigny, à 20 h. 30, M. Erwin Meier, directeur de la station zoologique de la Garenne, à Le Vaud sur Nyon.

Cette conférence ne manquera certainement pas d'attirer une foule d'auditeurs curieux de se documenter encore mieux sur cette nature, si proche de nous et que nous connaissons si mal.

M. Meier, qu'il est inutile de présenter à nos lecteurs, n'est autre que le responsable de la remarquable présentation d'animaux vivants, animaux de nos régions, installés dans les sous-sols de l'école de Martigny, exposition qui est l'un des pôles d'attraction de l'exposition Faune et Flore.

Avis

En cas d'urgence et en l'absence de votre médecin traitant, veuillez vous adresser à l'hôpital de Martigny, téléphone 2 26 05.

LEYTRON

A la veille d'un festival

La fanfare « La Persévérance » a le plaisir d'aviser ses sympathisants de la commune et des environs qu'elle donnera samedi soir 13 mai crt., un concert devant le Café de la Coopérative, à Leytron.

Les œuvres inscrites au programme permettront aux musiciens de se rappeler leur concert annuel et procureront aux auditeurs d'agréables instants de détente.

A samedi et bonne soirée.

SION

Samedi 10 et dimanche 11 juin 1967

Fête cantonale des Musiques valaisannes

PROGRAMME :

Samedi 10 : Réception de la bannière cantonale. CONCERT à la cantine.

Dimanche 11 :
dès 8 00 DÉFILÉ
10 00 Messe sur la Place de Fête
10 45 Concert des sociétés
17 30 Distribution des médailles.

Le soir, concert et festivités diverses.

— Cantine couverte à l'ancien stand —

P 31707 S

FULLY

† Jules Bender

C'est avec consternation que nous apprenons ce matin le décès de Jules Bender de Frédéric, née en 1884, originaire de Bionnaz. Le défunt fut un agriculteur et un vigneron compétent, aux initiatives progressistes. Homme de bon conseil, aimable et serviable, il était unanimement estimé.

M. Bender avait été très affecté par la perte de son épouse, il y a quelques semaines. Il a maintenant rejoint celle qui fut sa compagne pendant plus de 60 ans d'un union conjugale.

A son fils André, à sa fille Denise, à ses petits-enfants et à tous les proches frappés par ce deuil, le Confédéré exprime sa vive sympathie.

Festival de Sembrancher

Les membres sympathisants qui désirent accompagner « La Liberté » dans son déplacement à Sembrancher, sont priés de s'inscrire auprès de M. Edmond Bender, président, tél. 5 36 24.

DISTRICT DE SION

SION

La piscine est ouverte

Il y a quelques jours on parlait encore ski et déjà il nous faut parler baignades.

En effet, la chaleur de ces derniers jours, chaleur bienvenue, a incité les responsables de la piscine séduisante à fixer l'ouverture à demain samedi 13 mai.

A la suite des améliorations apportées aux installations, les baigneurs seront encore plus à l'aise que ces dernières années.

DISTRICT DE MONTHEY

MONTHEY

Jeunesse radicale

Nous rappelons à nos amis Jeunes radicaux et sympathisants, notre stamm de ce samedi 13 mai 1967, qui se tiendra à l'Hôtel du Cerf, Monthey, à 11 heures. Cordiale bienvenue. Le comité

DISTRICT DE ST-MAURICE

SAINT-MAURICE

Ligue antituberculeuse

A l'occasion de la fête organisée à St-Maurice, le dimanche 14 mai, par la Ligue antituberculeuse du district, pour commémorer le 25^{me} anniversaire de sa fondation, la population est cordialement invitée à pavoiser.

Dénomination des rues

L'Administration communale va procéder prochainement à la pose de plaques indicatrices des noms de rues contre les façades des bâtiments. Le plan y relatif peut être consulté au bureau communal, où les oppositions éventuelles doivent parvenir dans la quinzaine.

Conférence publique

Mercredi, le 17 mai 1967, un groupe de savants paléontologistes tiendra un Congrès à Saint-Maurice, sous le patronage de S. E. Mgr Louis Haller.

A cette occasion, deux conférences publiques et gratuites seront données à la grande salle du collège par deux personnalités éminentes du monde scientifique.

10.00 Première conférence de M. Jean Piveteau, membre de l'Institut (Paris) « Sur l'Evolution ».

11.15 Deuxième conférence du Rév. Père M. F. Bergounioux (Toulouse) : « L'évolution dans la pensée du Père Teilhard de Chardin ».

Toutes les personnes qui s'intéressent à ces problèmes sont cordialement invitées à ces conférences.

Il y a là une occasion unique de se renseigner aux meilleures sources sur des questions qui sont discutées aujourd'hui dans tous les milieux.

DISTRICT DE CONTHEY

NENDAZ

Le car du Festival

Tous ceux qui désirent se rendre au Festival de Sembrancher, dimanche 14 mai, pourront emprunter le car spécial qui partira de Haute-Nendaz à 6 h. 30.

Nous espérons que nombreux seront ceux qui emprunteront ce moyen de locomotion pour se rendre au grand rassemblement radical de Sembrancher.

FOOTBALL

CHAMPIONNAT SUISSE Ire LIGUE 17 h. 15

Martigny - Etoile Carouge

Samedi 13 mai, Martigny, après avoir rencontré dimanche dernier le leader Fribourg, aura le périlleux honneur de recevoir le 2^e du classement, le F.C. Carouge. Comme on sait que deux équipes participeront aux finales, on peut juger toute l'importance de cette rencontre pour les Genevois, qui, bien que 2^e à ce jour, ne sont pas moins talonnés par le FC Monthey, qui se trouve théoriquement à un seul point des Genevois, guettant une défaillance ou un faux pas qui pourrait bien déjà se produire samedi. Reconnaissons que Carouge joue depuis tout temps un football agréable, où la technique a une large part, d'ailleurs de son école plusieurs joueurs de valeur sont sortis : tels Besson, Bertschy et autres Schaller, qui, malgré le changement des couleurs, ont gardé ce que l'on appelle le style carougeois. Martigny lui, qui face aux équipes de taille a toujours brillé, verra chèrement sa peau et au vu de leur performance de dimanche dernier, on peut dire que la rencontre sera équilibrée, cependant au sein du team local un homme fera défaut, Michel Grand, sérieusement blessé dimanche dernier, mais faisons confiance aux remplaçants, tous très bien entraînés et qui auront une occasion unique de prouver leur valeur. Malgré la jeunesse de l'équipe, elle aura fait cette saison une bonne performance, compte tenu des circonstances elle ne saurait décrocher samedi.

DE LA BISE...

POUR DEUX CENTIÈMES DE SECONDES

*C'est injuste !
Tellement attachant ce jeune homme !*

De plus, connaissant à fond son sujet. Dans les plus petits détails. Très jeune et très vif, il répondait intelligemment.

*Et le voilà perdant !
Pour deux centièmes de secondes !*

Claude, le cœur déchiré, s'en est allé, ulcéré.

*Mais en élégance, au propre et au figuré.
Nous ne le verrons plus ?
A voir !*



La poste... un guichet de la S.B.S. proche de votre domicile

N'oubliez pas que vous pouvez effectuer des versements sur votre compte ou livret à la SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE par l'intermédiaire de la poste. De même, sans que vous ayez besoin de vous déplacer, la Banque vous fera parvenir à domicile, par la même voie, les montants désirés. Nous vous renseignerons volontiers sur cette facilité qui n'entraîne pas de frais spéciaux pour vous... Où que vous habitiez, vous pouvez donc devenir clients de la S.B.S. et bénéficier des nombreux avantages qu'elle vous offre.

Société de Banque Suisse

Schweizerischer Bankverein



FABRIQUE DE MEUBLES ET D'AGENCEMENT
Brigue Naters Sion Martigny

Visitez notre exposition, Tapis-Gertschen, SION - 14, Avenue de la Gare - Téléphone [027] 2 60 55.

MARTIGNY - 21 mai

Fête cantonale de Gymnastique féminine

(300 participants)

Samedi 20 mai : BAL dès 20 h. 30 P 31262 S

SOLO

vous présente ses nouveautés :

- Sarclouses SOLO, mise en marche automatique, 5 CV, 2 vitesses, Fr. 1 330,—
- Moto-bineuse SOLO, à une roue motrice, fraise de 10 à 50 cm.
- Atomiseur SOLO, SOLO JUNIOR, poids 6 kg., 2 CV, Fr. 565,—
- SOLO-PORT, poids 10 kg., 4 CV, Fr. 810,—
- Pompes d'arrosage SOLO, Fr. 1 050,—

AGENCE SOLO

M. VÉROLET - MARTIGNY

Tél. (026) 2 12 22 ou 5 35 52

Stock complet de pièces de rechange
Démonstration sans engagement

NOS OCCASIONS GARANTIES

- Sarclouses, dès Fr. 400,—
- Atomiseurs, dès Fr. 180,—

P 127 S

Ce genre de voiture
était à l'étude depuis longtemps.
Nous l'avons construite:

CHEVROLET
Camaro

Chevrolet - Un produit de la General Motors



Le distributeur officiel Chevrolet vous invite à faire un essai de la Camaro.

Garage J. J. Casanova, St-Maurice, tél. (025) 3 63 90
et Martigny-Ville, tél. (026) 6 19 01

A vendre
**80 m³
de FOIN**
S'adresser à :
Jean Duay,
Sembrancher.
Tél. (026) 8 81 10.
P 65639 S

STADE MUNICIPAL - MARTIGNY

Samedi 13 mai 1967
15 h. 45

SION vét. - MARTIGNY vét.
17 h. 30

CAROUGE - MARTIGNY

Championnat suisse (Ière ligue)

A vendre

LANCIA FLAMINIA

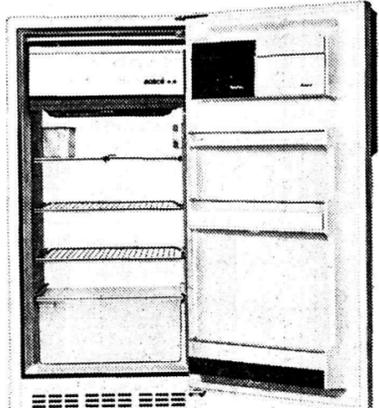
coupe Touring GT, 1960. Parfait état.
Bas prix.

ALFA ROMEO

Giulia Super, 1966 (20.000 km.) - Comme
neuve.

RENAULT 16

1967 (5000 km.) voiture de service.
Demander offres : Renaud Zwissig, route
de Sion, 20 - 3960 SIERRE. AS 639 S



BOSCH

20 modèles avec dégivrage automatique
dès Fr. 368,—

LA QUALITÉ BOSCH



MARTIGNY Tél. No. (026) 2 21 26 - 27

P 72 S

LISEZ LE CONFÉDÉRÉ
dans les établissements publics

Maison de matériaux de construction cherche pour
entrée immédiate ou à convenir

**UN
REPRÉSENTANT**

Faire offre avec prétentions de salaire sous/chiffre
PC 65622 à Publicitas 1951 Sion. P 65622 S

Bei uns verdienen Sie gut als

Reisevertreter

Wir führen landwirtschaftliche
Produkte, die sich sehr gut ver-
kaufen lassen.

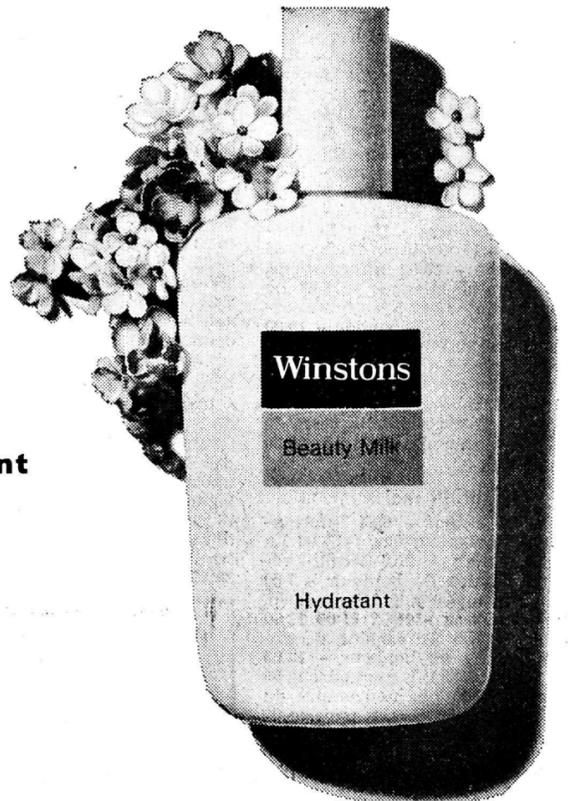
Reisegebiet : Kanton Wallis.

Wir bieten Ihnen neuzeitliche
Lohngestaltung und Altersfür-
sorge. Je grösser des Umsatz, des-
to höher der Provisionsatz!

Falls Sie auch französisch spre-
chen, senden Sie möglichst bald
einen handgeschriebenen Lebens-
lauf mit Zeugnisabschriften und
Foto an Chiffre OFA 7206 St.,
Orell Füssli-Annoncen AG, 9001
St. Gallen. OFA 7206 St.

Winstons

Beauty
Milk



**Particulièrement
efficace :**

nettoie, hydrate,
rafraîchit la peau,
la rend douce et belle.

Beauty Milk,
flacons à
Fr. 3,90 et 5,90

EN VENTE

chez votre DROGUISTE

VOUVRY : G. de Vantéry — TROISTORRENTS : Droguerie
Défago — MONTHEY : Droguerie Centrale ; Droguerie J.
Marclay ; Droguerie Contat ; Droguerie Paul Marclay
ST-MAURICE : Droguerie G. Granges — MARTIGNY : Dro-
guerie J. Crettex ; Droguerie I. Frédéric ; Droguerie J. Lu-
gon — LE CHABLE : Droguerie P. Troillet — ORSIÈRES :
Droguerie A. Joris — SAXON : Droguerie A. Guenot
SION : Droguerie P. Cappi ; Droguerie H. Gross ; Drogue-
rie A. Jordan ; Droguerie E. Roten ; Droguerie Rhodania,
M. Rey ; Droguerie de la Matze, A. Thévenon ; Droguerie
Schmid — SIERRE : Droguerie Mayoraz ; Droguerie A.
Puipe ; Droguerie Schär — MONTANA : Droguerie Rey
CHIPPIS : Droguerie G. Dirren — BRIGUE : Droguerie T.
Gygax — ZERMATT : Droguerie Leu. P 157 S

Confiez toutes vos annonces
à « Publicitas »

DU NOUVEAU

Au Restaurant

La Cascade

Pissevache - Vernayaz
Téléphone (026) 8 14 27

Tous les soirs

RACLETTE

(dès 4 personnes)
à la véranda - à la brasserie
et à la terrasse.

Dès l'automne : CARNOTZET.

A louer dans locatif neuf,

beaux appartements

de 3 pces + grand hall meubleable

à St-Maurice, près du Centre.
Libres de suite, tout confort.
Pour renseignements et inscrip-
tions : Téléphone (025) 3 73 72 ou
(021) 28 60 22. OFA 06.897.05 L

EXPOSITION LANCIA SION : Salle de la Matze

Jours et heures d'ouverture :

JEUDI 11, VENDREDI 12 ET SAMEDI 13 MAI
de 10 heures à 22 heures

CARTIN S. A., agent général pour le canton du Valais

Avenue de France 48, SION - Tél. (027) 2 52 48

SOUS-AGENT : BRUTTIN FRERES — SIERRE-NOES

P MD 6 G

Pour vos
remplissages

MAZOUT de CHAUFFAGE

adressez-vous
à la

Maison R. Nicollerat

Bois - Charbon - Mazout

MARTIGNY-VILLE

Téléphone (026) 2 25 30

P 434 S

Le Confédéré vous renseigne

Radio-Sottens

Samedi 13 mai

6 10 Bonjour à tous - 6 15 Informations - 7 15 Miroir-première - 7 25 La chaîne du bonheur - 8 00 Miroir-flash. 8 25 Route libre - 9 00 10 00 11 00 12 00 Miroir-flash - 9 45 Les ailes - 10 45 Le rail - 12 05 Au carillon de midi - 12 25 Ces goals sont pour demain - 12 35 10, 20, 50, 100 - 12 45 Informations - 12 55 Le feuilleton - 13 05 Demain dimanche. 14 00 Miroir-flash - 14 05 Vient de paraître - 14 45 Le Chœur de la Radio suisse romande - 15 00 Miroir-flash. 15 05 Le temps des loisirs - 16 00 Miroir-flash - 16 05 Feu vert - 17 00 Miroir-flash - 17 05 Swing-sérénade - 17 30 Jeunesse-club - 18 00 Informations. 18 10 Le micro dans la vie - 19 00 Le miroir du monde - 19 30 Bonsoir les enfants. 19 35 Villa Sam-suffit - 20 00 Magazine 67 - 20 20 Bande à part - 21 05 Plus de danger pour Berto, de P. Willem - 21 55 Ho, hé, hein, bon - 22 30 Informations - 22 35 Entrez dans la danse - 23 25 Miroir-dernière - 24 00 Dancing non-stop - 01 00 Hymne national.

Dimanche 14 mai

7 10 Bonjour à tous - 7 15 Informations - 7 20 Sonnez les matines - 7 50 Concert - 8 30 Miroir-première - 8 45 Grand-messe - 9 55 Sonnerie de cloches - 10 00 Culte protestant - 11 00 Miroir-flash - 11 05 Concert - 11 40 Romandie en musique - 12 00 Miroir-flash - 12 10 Terre romande - 12 35 10, 20, 50, 100 - 12 45 Informations - 12 55 Le chemin des écoliers - 14 00 Miroir-flash - 14 05 L'Autre Eldorado - 14 35 Le chemin des écoliers - 16 00 Le chemin de Damas - 17 00 Miroir-flash. 17 05 L'heure musicale - 18 00 Informations. 18 10 Foi et vie chrétiennes - 18 03 Le micro dans la vie - 18 40 Résultats sportifs - 19 00 Le miroir du monde - 19 30 Magazine 67 - 20 00 Portrait-robot. 21 00 La gaieté lyrique: La fille du tambour major (Jacques Offenbach) - 21 30 De C.-F. Ramuz: L'homme et le style. 22 30 Informations - 22 35 Romandie, terre de poésie - 23 00 Harmonies du soir. 23 30 Hymne national.

Lundi 15 mai

6 10 Bonjour à tous - 6 15 Informations - 6 30 Roulez sur l'or - 7 00 La chaîne du bonheur - 7 15 Miroir-première - 7 25 Chaîne du bonheur - 7 30 Roulez sur l'or - 8 00 9 00 Miroir-flash. 9 05 A votre service - 10 00 11 00 12 00 Miroir-flash - 12 05 Au carillon de midi - 12 05 Chaîne du bonheur - 12 35 10, 20, 50, 100 - 12 45 Informations. 12 55 Le feuilleton - 13 05 Les nouveautés du disque - 13 30 Musique sans paroles... ou presque - 14 00 Miroir-flash - 14 05 Réalités - 14 30 La terre est ronde. 15 00 Miroir-flash - 15 05 Reportage sportif. 17 00 Miroir-flash - 17 15 Retour en musique - 18 00 Informations - 18 40 Résultats sportifs - 19 00 Le miroir du monde. 19 30 Bonsoir les enfants - 19 35 Chaîne du bonheur - 20 00 Magazine 67 - 20 20 Une aventure de Roland Durtal, par Isabelle Villars - 21 20 Vol 004 - 22 10

Découverte de la littérature et de l'histoire - 22 30 Informations - 22 35 Sur les scènes du monde - 23 00 La musique contemporaine en Suisse - 23 25 Miroir-dernière - 23 30 Hymne national.

Mardi 16 mai

6 10 Bonjour à tous - 6 15 Informations - 6 30 Roulez sur l'or - 7 00 La chaîne du bonheur - 7 15 Miroir-première - 7 25 Chaîne du bonheur - 7 30 Roulez sur l'or - 8 00 9 00 Miroir-flash. 9 05 Le bonheur à domicile - 10 00 11 00 12 00 Miroir-flash - 11 05 Oeuvres de W. Burkhard - 11 30 Musique populaire. 12 05 Au carillon de midi - 12 35 10, 20, 50, 100 - 12 45 Informations - 12 55 Le feuilleton - 13 05 Mardi les gars - 13 15 Les nouveautés du disque - 13 30 Musique sans paroles... ou presque - 14 00 Miroir-flash - 14 05 Sur vos 2 oreilles. 14 30 Fantaisie sur ondes moyennes. 15 00 Miroir-flash - 15 05 Concert chez soi - 16 00 Miroir-flash - 16 05 Le rendez-vous de seize heures - 17 00 Miroir-flash - 17 05 Bonjour les enfants - 17 30 Jeunesse-club - 18 00 Informations. 18 10 Le micro dans la vie - 19 00 Le miroir du monde - 19 30 Bonsoir les enfants. 19 35 Chaîne du bonheur - 20 00 Magazine 67 - 20 20 Intermède musical. 20 30 Point H, d'Yves Jamiaque -

Télévision

Samedi

14 00 Un'ora per voi - 16 30 Présentation d'une ville: Genève - 17 00 Samedi-jeunesse - 18 20 Madame TV - 18 45 Bulletin de nouvelles - 18 50 Beat, Beat, Beat, variétés - 19 20 TV-spot - 19 25 Trois petits tours, et puis s'en vont. 19 30 Film: Les trois citrons de la mort. 19 55 TV-spot - 20 00 Téléjournal. 20 15 TV-spot - 20 20 Carrefour - 20 45 Télé-Tell - 22 05 Film: Le rocher du dragon - 22 55 Téléjournal - 23 00 C'est demain dimanche.

Dimanche

10 00 Culte de Pentecôte - 11 00 Messe de Pentecôte - 15 00 Locarno: Fête des fleurs - 16 00 Un continent, deux mondes - 17 40 Lugano: Tournoi international d'escrime - 18 20 Film: Un cœur de pierre - 18 45 Bulletin de nouvelles. 18 50 Film: Ma Sorcière bien-aimée. 19 15 Présence catholique - 19 30 Action plein soleil - 20 00 Téléjournal. 20 15 Le petit garçon, de Violette Jean.

Nous cherchons

personne capable

pour s'occuper d'un domaine arboricole et viticole. Engagement à l'année.

Faire offre avec prétentions de salaire sous/chiffre PC 65624 à Publicitas 1951 Sion. P 65624 S

21 35 Milan: En hommage à Arturo Toscanini - 22 45 Bulletin de nouvelles. 22 50 Méditation.

Lundi

17 00 La Giostra - 18 00 Les jeunes aussi - 18 45 Bulletin de nouvelles. 18 50 Magazine en zigzag - 19 00 Horizons. 19 20 TV-spot - 19 25 Trois petits tours et puis s'en vont - 19 30 Film: Maurin des Maures - 19 55 TV-spot - 20 00 Téléjournal - 20 15 TV-spot - 20 20 Delémont et Saingnégier: Reflets filmés. 20 35 Champ libre - 21 40 Film: Le Chi-nois - 22 30 Téléjournal.

Mardi

18 45 Buletin de nouvelles - 18 50 Magazine en zigzag - 19 20 TV-spot - 19 25 Trois petits tours et puis s'en vont. 19 30 Un match de football - 19 55 TV-spot. 20 00 Téléjournal - 20 15 TV-spot. 20 20 Action plein soleil - 20 35 Banco - 21 10 Chronique littéraire - 21 20 Film: L'inconnu de Shandigor - 22 00 Le monde parallèle - 22 55 Téléjournal.

Cinéma

Cinéma ÉTOILE - Martigny

Jusqu'à dimanche 14 (Dimanche: matinée à 14 h. 30 - Samedi: 2 soirées à 20 h. et 22 h.): U NMIILLIARD DANS UN BILLARD. - Samedi 13 mai, à 17 h. 15, lundi 15 et mardi 16, à 20 h. 30: LA SOURCE. Version originale suédoise. Sous-titres français/allemands. Domenica alle ore 17: I DUE MARESCIALLI. In italiano.

Cinéma CORSO - Martigny

Jusqu'à dimanche 14 (Dimanche: matinée à 14 h. 30): REQUIEM POUR UN CAID, avec Francis Blanche, Pierre Mondy, Magali Noël, etc. - Dimanche 14 mai, à 17 h., lundi 15 et mardi 16, à 20 h. 30: L'HOMME DE LA PLAINE.

Cinéma MICHEL - Fully

Jusqu'à dimanche 14 - Un monument de l'art cinématographique: DAVID ET BETHSABÉE, avec Gregory Peck et Susan Hayward.

Cinéma REX - Saxon

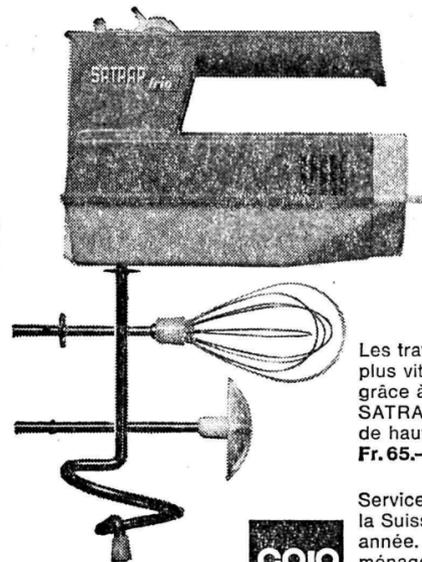
Samedi 13 et dimanche 14 - Les folles aventures du héros et play-boy américain No 1: NOTRE HOMME FLINT, avec James Cobour, Lee J. Cobb et Gila Golan.

Cinéma d'ARDON

Samedi - Dimanche (horaire d'été: 20 h. 30) - 16 ans - En couleurs et cinémascope: LE LION. Un drame d'amour dans la jungle, d'un réalisme extraordinaire. - Domenica alle ore 16,30: LA MAGNIFICA PREDIA.

Cinéma ABEILLE - Riddes

Samedi et dimanche: JE SUIS UN AVENTURIER, avec James Stewart. Dur, impitoyable, vivant.



SATRAP

Les travaux culinaires se font plus vite, mieux et sans peine, grâce à l'aide précieuse de SATRAP-trio, un appareil suisse de haute qualité.
Fr. 65.- avec timbres Coop

Service après-vente dans toute la Suisse. Garantie SATRAP d'une année. Appareils électroménagers SATRAP en vente uniquement dans les magasins Coop.



L'Association Valaisanne des Patrons - Boulangers - Pâtisseries présente à toutes les mamans ses hommages et ses vœux

Qu'elles soient fêtées dignement et qu'elles reçoivent les témoignages d'amour et de gratitude qui leur sont dus.

P 114 S

Fongicide cupro-organique pour toutes les cultures

NOSPORE

Siegfried S.A. Très efficace contre le mildiou et le rouget de la vigne

Zofingue

LA PAGODE DE JADE

par LISE BLANCHET

— Toi aussi, tu es un petit oiseau, dit-elle... Un pauvre petit oiseau!

Son regard passa par-dessus l'enfant pour s'appesantir sur Ida, qui lisait, ou faisait semblant.

— Ida, cria-t-elle... Ida, aimez-vous vos enfants?

Le livre abandonné tomba sur l'herbe, la jeune femme étouffa un bâillement.

— Quelle question! dit-elle... On aime toujours ses enfants. C'est une des lois de la nature. On dit communément: l'amour maternel, l'amour filial, l'amour conjugal... Or, il n'y a qu'une sorte d'amour.

— Je ne vous demandais pas une conférence sur le sujet, reprit Maryame de sa voix extraordinairement calme. Je vous demandais seulement si vous aimiez vos enfants.

Sylvette s'était éloignée et courait après un papillon d'un jaune soufre, qui se posait une fraction de seconde, sur un brin d'herbe, sur une branche, puis s'envolait à l'approche de la fillette.

— Eh bien, moi, je refuse de vous répondre! riposta Ida. Vous verrez quand vous aurez des enfants! Les enfants d'un homme que l'on aime, ce doit être...

Elle secoua la tête, incapable de trouver le mot qui convenait.

— Et vous n'aimez pas votre mari, constata Maryame.

— Ah! mais; ça, je vous défends! Je ne suis pas venue ici pour vous ouvrir mon âme. Allez, vous n'y verriez rien

30

d'intéressant. Mais, ne pensez-vous pas qu'il serait temps de rentrer? Jean a rudement bien fait de refuser lorsque nous l'avons invité à nous suivre.

Sylvette revenait, sautant, selon son habitude. Elle tenait dans sa main une toute petite fleur rouge feu, déjà fanée: une anémone sauvage.

— Tiens, dit-elle en l'offrant à Maryame. Elle est jolie, n'est-ce pas?

— Très jolie. Mais, n'en as-tu pas cueilli une pour ta maman?

— Il n'y en avait qu'une, dit la fillette.

Puis, elle arracha la fleur des mains de Maryame, la déchiqueta, la jeta à terre, la piétina.

— Voilà! dit-elle, puisqu'elle n'a pas su te faire plaisir... Voilà!

On la sentait prête à pleurer. Mais, avec cranerie, elle chanta d'une voix enrouée. Déjà elle apprenait à masquer ses sentiments.

Ida rassemblait les objets qu'elle avait apportés pour cette randonnée: un sac en toile bariolée, un étui à lunettes, le roman policier, un châle en cachemire et des bonbons acidulés.

Maryame portait un sac en bandoulière. Elle détestait avoir les mains embarrasées. Il lui semblait toujours qu'elle en aurait besoin pour se défendre. Elle vivait tendue, refermée sur sa peur.

— Sylvette! appela Mme de Maubourg. Sylvette! Nous partons!

Mais la petite fille ne se pressait pas d'obéir. Elle était assise par terre, fort occupée, eût-on dit.

— Sylvette! appela à son tour Maryame. L'enfant daigna relever la tête.

— Viens m'aider... dit-elle. Viens!

Maryame alla vers elle.

— Tu vois, Maryame, je la refais...

Dans ses petites mains gisaient les pétales couleur de feu. Avec des gestes maladroits, attendrissants, elle les enfilait sur

une fine tige d'herbes. Elle avait déjà réussi à en placer deux.

— Tu vois, répéta-t-elle, très satisfaite de son œuvre. Tu vois, elle sera aussi belle qu'avant.

— Tu pourras terminer ceci à la maison, dit Maryame qui voyait Ida perdre patience. Je t'aiderai, c'est promis. Tiens, mets ces pétales dans mon sac.

— Avec qui?

— Avec qui?

— Peut-être qu'il y a des choses désagréables dans ton sac... Je voudrais voir.

Je suis sûre que cette fleur n'aimerait pas les pastilles à la menthe... Ni les carnets à couverture noire... Ni...

— Nous allons donc mettre ces débris dans cette pochette de soie. Penses-tu que cela lui plaira?

— Fais voir.

Sylvette se saisit de la fine pochette sur laquelle fleurissait un bouquet de violettes; elle la flaira puis la rendit à Maryame.

— Je crois oui, dit-elle. Elle a un bon «sentage».

— Maryame! Sylvette! appelait Ida... Avez-vous juré de me rendre folle? Le soir va venir!

— Regarde! dit encore Sylvette... Regarde: deux oiseaux bleus. Ne crois-tu pas que le ciel a déteint sur eux? C'est son habitude, au ciel, tu sais...

Deux perruches voletaient autour de la Pagode... Puis, elles se mirent à tourner au-dessus de Maryame et de l'enfant qui, main dans la main, les admiraient.

— Sais-tu leur nom, Maryame... Dis, le sais-tu? Je voudrais les appeler...

— Leur nom? murmura la jeune fille... Non, je ne le sais pas...

— Comme c'est dommage!

L'enfant secoua sa tête bouclée, et son regard s'emplit de nostalgie.

— C'est dommage! redit-elle... Mais

Maryame qu'as-tu? Tu es tellement pâle que je crois bien que tu vas mourir... Non! Non! C'est pour rire que je dis ça! Ne meurs pas! Ne meurs pas...

Mais la jeune fille lâcha la main de Sylvette...

— Eh bien! Eh bien! dit-elle de sa voix plus mélodieuse qu'un chant... que vous arrive-t-il, mes oiselles?

Puis elle poussa un grand cri, qui anima le bois d'epins, percuta contre la Pagode, contre un pan de mur éboulé, s'évanouit vers le lac...

Se tordant les chevilles, Ida arrivait vers elles.

— Qu'avez-vous, Maryame? Qu'avez-vous vu? Un serpent? Il doit y en avoir, avec ces vieilles pierres...

— Pardonnez-moi, j'avais cru en voir un, en effet.

— Je ne vous savais pas si peureuse... Mais ne perdons plus de temps. Je n'aime pas conduire la nuit, et moins encore à cette heure indécise...

— A cette heure où la lumière lutte contre les ténèbres, murmura Maryame. La lumière... répéta-t-elle d'un ton extasié. La lumière...

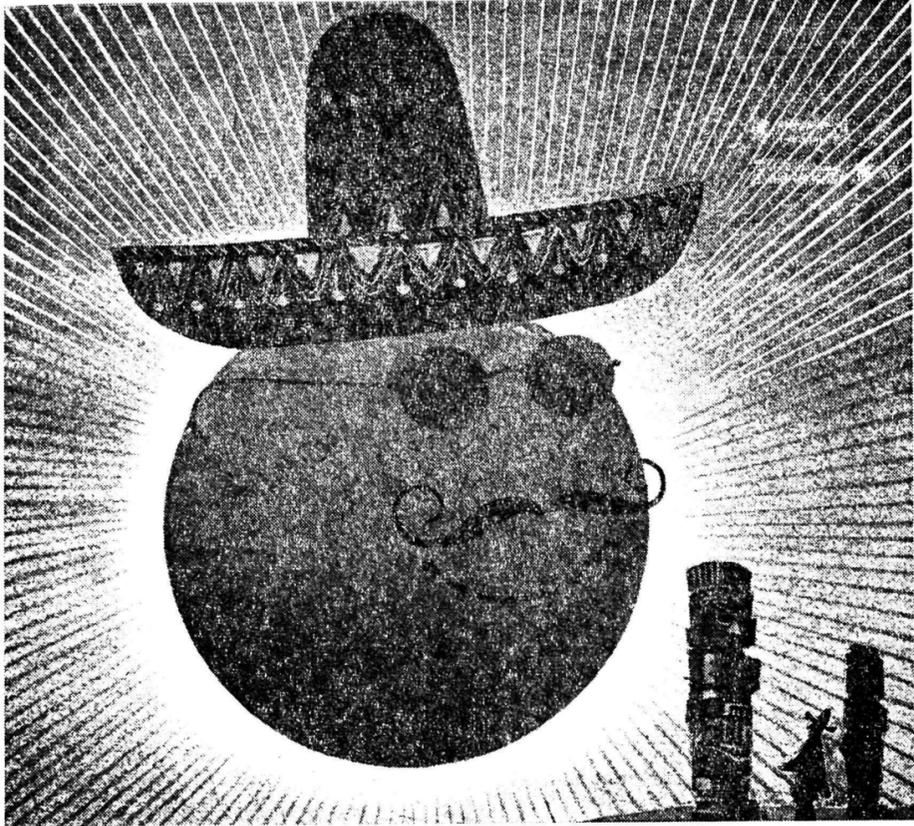
La main de Sylvette se glissa dans la sienne; l'enfant leva vers elle son petit visage que l'angoisse pâlisait. Mais il suffit que la jeune fille abaissât sur elle le clair regard de ces beaux yeux pour apaiser toute crainte...

— Maryame... tu es contente? Tu as trouvé quelque chose? Tu me diras...

— Oui, je te dirai... Oui, ma chérie, j'ai trouvé quelque chose... Oh! très peu de chose... Mais nous reviendrons ici. Nous bâtirons une maison...

— Une toute petite maison, dit la fillette... Si elle était grande, Jean voudrait y venir, et il casserait tout! C'est comme ça, les garçons.

(à suivre)



TEQUILA A MEXICO

(La tequila est l'alcool national que vous boirez dans de pittoresques tavernes)

Les vacances de votre vie
sous le joyeux soleil du Mexique

17 JOURS

tout compris

Fr. 2591.- groupes de 15 pers. minimum

Fr. 2862.- voyages individuels

Beaucoup d'autres possibilités pour voyages individuels et pour groupes.

Aller-retour en classe « Economy » par Boeing Jet Intercontinental des lignes régulières. Séjour en hôtels confortables. Excursions en voiture particulière avec guide. Visite de Mexico City, Guadalupe, Teotihuacan, Taxco, Cuernavaca, Xochimilco, Acapulco.

Consultez votre agence de voyages.



Genève, tél. (022) 32 66 20 — Zurich, tél. (051) 23 27 20

OFA 11.775.01 Z

Entreprise cherche

mécaniciens

connaissant le Diesel

ainsi que

mécanicien

mécanique générale

Entrée immédiate ou à convenir.

Faire offre avec prétentions de salaire s/chiffre
PC 65623 à Publicitas 1951 SION. * P 65623 S

MONTFORT

MARTIGNY

votre imprimeur

Fromage

Tout gras, imp.
Fr. 5,50 p. kg.

G. Hess, Fromages
4511 Horriwil (SO)
P 320 Sn



Remédiez à votre surdité

Vous serez parfaitement à l'aise et n'éprouverez aucune gêne en portant un minuscule appareil spécialement adapté à votre cas. Dernières nouveautés suisses et étrangères que vous pouvez essayer sans engagement

Mercredi 17 mai 1967, de 8 à 12 h.:
Pharmacie LAUBER,
Avenue de la Gare - MARTIGNY
Téléphone (026) 2 20 05

par C. TISSOT
acousticien diplômé
12, r. Pichard, 1000 Lausanne
Téléphone (021) 23 12 26

Fournisseur conventionnel
de l'Assurance-Invalidité
Service de réparation et piles
pour tous genres d'appareils.
P 664 L

Intéressante affaire

Sur bon passage, entre Yverdon - Lausanne et Echallens - Orbe et Pontarlier, à remettre pour juin

BAR À CAFÉ

avec grand parc à voitures. Seul dans la localité en voie de développement; + un dépôt d'eaux minérales.

Moret, Duo Bar, 1373 Chavornay.

P 6153 E

Il n'y a aucune raison valable pour ne pas adopter Tiba!

Ce n'est pas seulement votre bon sens qui vous fait choisir les nouvelles cuisinières Tiba. Vous prenez ainsi parti pour le progrès, la beauté fonctionnelle, la valeur durable, l'ordre et l'agrément. Autant d'arguments valables, essentiels même pour une acquisition si im-

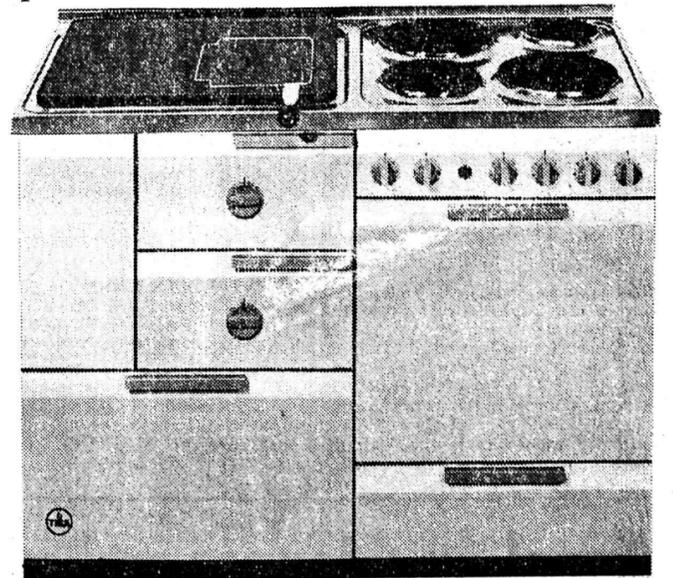
portante où la qualité joue un tel rôle. Les nouveaux modèles Tiba sont à la hauteur de ces exigences. Nous avons une bonne renommée à défendre, qui nous oblige à réaliser des performances, telles nos nouvelles cuisinières.

4

Tout modèle correspond aux vœux individuels qui vous sont chers (plus de 80 variations pour cuisinières combinées), mais il est encore plus beau et pratique que jamais. En un mot: Tiba est toujours en vedette.

Nous ne craignons pas les comparaisons que nous affrontons volontiers. Vous n'avez donc aucune raison valable pour ne pas adopter Tiba.

Demandez nos nouveaux prospectus. Vous y trouverez nos modèles les plus récents avec tous les détails qui vous intéressent.



TIBA SA 4416 Bubendorf Téléphone 061 84 86 66 (fabrique de potagers, agencements de cuisine, construction d'appareils)

Bon pour: Prospectus détaillés de potagers à bois TIBA*, cuisinières combinées TIBA*, cuisinières électriques TIBA*, cuisinières à chauffage central TIBA*, agencements de cuisine TIBA*, fumoirs*, rendement pour env. personnes. *Veuillez biller ce qui ne convient pas

nom et prénom/profession

rue/no. du téléphone

numéro postal et localité

Gonset



Une bonne stabilité et une très grande benne basculante... voilà de quoi transporter, même la petite sœur.

Tricycle, vernis émail rouge, selle et benne en plastique, poignée de commande

seulement **18.90**

Grand Conseil

(Suite de la 8e page)

**MM. PRODUIT ET EMERY,
PRESIDENT ET VICE-PRESIDENT
DU TRIBUNAL CANTONAL**

Par respectivement 88 et 93 voix sur 93 bulletins valables, MM. Luc Produit et Gérard Emery ont été élus président

et vice-président du Tribunal cantonal pour la période 1967-1968. Ces élections mettaient fin à la série des nominations périodiques, alors que le Grand Conseil se déclarait d'accord de fixer au 26 juin la date de départ de la session prorogée.

Les interventions de l'Etat du Valais à la radio et à la télévision

L'intervention Copt et l'interpellation Meizoz

Tout a commencé lors d'une conférence de presse du Conseil d'Etat au cours de laquelle, en réponse à une question d'un journaliste, il a été déclaré que le gouvernement était intervenu à plusieurs reprises déjà auprès de la radio et de la télévision pour faire cesser le caractère tendancieux de certaines émissions, notamment celle de la radio romande intitulée « Le Miroir du Monde ».

Cette réponse fut publiée par la presse et commentée.

Elle n'était pas, on s'en doute, du goût de tout le monde. Surtout des défenseurs de la démocratie, à la base de laquelle ils placent la liberté d'expression. Et qui pensent fort justement que de telles émissions s'adressent à un public possédant suffisamment d'esprit critique pour pouvoir, sans l'aide d'interprètes ou de tuteurs, faire eux-mêmes de la part des choses si, parfois, les points de vue des reporters ne correspondent pas aux leurs.

Ces démocrates ont trouvé, mercredi, un premier porte-paroles en la personne de M. Aloys Copt, ancien président du Grand Conseil, qui intervint lors de la discussion du Département de l'intérieur pour demander des explications sur le jugement porté par un représentant du Conseil d'Etat, lors de la conférence de presse, sur la radio. M. Copt ajoutait que le « Nouvelliste du Rhône », en se vantant d'avoir posé cette question, réclamait pour autrui une objectivité qu'il est loin de pratiquer. A ce sujet, M. Copt démontra, pièces en mains, que l'attitude du « Nouvelliste » manquait non seulement d'objectivité, mais qu'elle était scandaleuse dans certains cas.

M. Copt demandait donc, subsidiairement, au Conseil d'Etat ce qu'il pensait de l'objectivité du « Nouvelliste », lui qui mettait en doute celle de la radio.

L'affaire en resta là mercredi puisque M. Copt apprenait, au cours de son intervention, que le député socialiste, M. Paul Meizoz, avait déposé, sur le même sujet, une interpellation ainsi rédigée :

INTERPELLATION PAUL MEIZOZ ET CONSORTS (9.5.1967)

Les soussignés invitent le Conseil d'Etat à renseigner le Grand Conseil sur les raisons et le sens des interventions qu'il a faites et entend encore faire auprès des organes responsables de la radio-télévision au sujet de certaines émissions. ***

Cette interpellation devant être développée jeudi matin, M. Copt accepta de bonne grâce que M. Lampert, chef du Département, lui réponde en même temps qu'à M. Meizoz. Ce dernier fut donc appelé, hier, à exprimer ce qu'il pensait des interventions de l'Etat du Valais à la radio et à la télévision. Posant pour principe que la liberté d'expression est à la base de toute saine démocratie, il déplora amèrement l'effet désastreux, pour notre canton, de cette fameuse conférence de presse. Alors que le Conseil fédéral, en réponse à certaines insinuations, vient de déclarer formellement qu'il n'intervient pour ainsi dire jamais à la radio et à la télévision, le Valais, lui, se félicite de l'avoir fait à plusieurs reprises ! A la demande de tiers, dit le Conseil d'Etat. Mais de quels tiers ? D'anonymes ou de groupes de pression ? Au nom de qui et de quoi ? Pourtant, dans l'organisation de la radio et de la télévision, le Valais est représenté. Il a ses administrateurs, mais aussi ses délégués aux programmes. N'est-ce pas à

eux qu'il incombe, plutôt qu'au gouvernement, d'intervenir dans l'exécution de leur mandat ? M. Meizoz termina en déclarant que, dans notre canton qui en a si longtemps souffert, ni l'intolérance ni l'outrage ne sont plus de mise et espère que le Valais trou-

vera d'autres moyens de se distinguer que de faire l'objet d'amers commentaires de la plus grande partie de la presse suisse.

Dans sa réponse, M. Lampert commença par contredire le « Nouvelliste » en déclarant formellement qu'il n'avait pas répondu à une question posée par ce journal, ni par tout autre, mais bien à celle posée par un membre de l'Association valaisanne de la presse.

Sur le fond, M. Lampert exposa que le caractère national, que le statut de monopole sur lequel se fonde la radio et la télévision ne permettent pas à ces moyens d'information de se départir d'une stricte neutralité politique et religieuse. C'est pourquoi, tout en faisant l'éloge de cette radio et de cette télévision, il pense que le Conseil d'Etat du Valais avait le droit, si non le devoir, d'intervenir si, dans l'un ou l'autre cas, on a tendance à ne présenter qu'une partie de la vérité.

M. Meizoz, en remerciant M. Lampert, ne put toutefois pas se déclarer satisfait de cette réponse qui justifiait les interventions de l'Etat là où, autrui, comme pour la presse, devrait régner une liberté que ne redoutera jamais un public intelligent, bien au contraire.

Démocrates à la mode fasciste

ILS AVAIENT PEUR DE LA DISCUSSION !

A la suite de l'interpellation Meizoz M. Aloys Copt demanda la discussion générale. Il n'en fallut pas plus pour que, du rang de la majorité conservatrice, on entende clamer de vives protestations. Le président, gardant tout son calme, enregistra la proposition Copt et la mit aux voix. On vit se lever comme des ressorts les super-démocrates comme les Jacquod, Zuchuat et autres pour... refuser de discuter ! Alors que d'autres députés conservateurs, qui vont sans doute se faire traiter de « gauchisants » par le « Nouvelliste », acceptèrent crânement de débattre plus avant la question.

Une proposition de renvoi, vu l'heure avancée, calma soudain la peur qui prenait aux tripes quelques trouffions perdus de la Grande Armée de l'anti-démocratie. M. Copt accepta, à la condition que la discussion soit reportée à ce matin, vendredi, et non à la Saint-Jamais. Cette assurance lui ayant été donnée, il en fut décidé ainsi. Nous aurons donc, ce matin, la discussion générale sur le problème de la liberté d'expression à la radio et à la télévision. Toute la Suisse aura les yeux braqués sur le Valais car, ce matin même, dans la plupart des journaux, on commente

avec ardeur ce débat que nous refusons de placer sous le signe d'une bataille entre gauche et droite, mais que nous inscrivons sous celui de la défense de la liberté d'expression que nul ne peut réclamer pour lui-même s'il ne l'accorde pas à autrui. Nous le plaçons également sous le signe de la confiance en l'intelligence et de l'esprit critique des auditeurs et des téléspectateurs. Il est grand temps de se rendre compte que ceux-ci sont tout de même capables de prendre ou de refuser par leur propre raison la vérité ou les entorses à celle-ci que peut comporter une information commentée. Ils ne succent plus le biberon, ils savent lire et écouter, ils ont le raisonnement formé, ces auditeurs et ces téléspectateurs.

Alors, qu'on nous fasse grâce, une fois pour toutes de ces guides, de ces tuteurs, de ces faiseurs de morale à tout crin qui entendent penser et décider pour nous. Soutenir le contraire, c'est poser que chez nous seule une petite minorité possède son brevet d'adulte.

Ce n'est certainement pas ce que l'on veut prouver...

Gérald Rudaz

MOTION JEAN ACTIS ET CONSORTS (9.5.1967)

demandant la modification de la loi des Finances 1961 pour permettre une répartition intercommunale de l'impôt en vue de la création de zones industrielles.

L'intérêt évident que rencontre dans les secteurs public et privé, l'aménagement du territoire a été largement démontré.

Les nécessités de rationalisation, le besoin de suivre l'évolution des structures amènent les pouvoirs publics et les aménageurs à prévoir la création de zones industrielles qui dépassent le cadre communal.

La collaboration entre communes est freinée par les dispositions légales qui ne sont pas adaptées aux conditions et exigences nouvelles.

Le Conseil d'Etat est invité à présenter au Grand Conseil un projet de modification de la L.F. 1961 pour permettre la répartition intercommunale de l'impôt dans le cas d'établissement d'entreprises industrielles ou commerciales, en complétant notamment les dispositions de l'article 154 qui ne sont actuellement applicables que pour les entreprises hydro-électriques.

INTERPELLATION JEAN ACTIS CONCERNANT LE TRAFIC ROUTIER PAR LE TUNNEL DU GRAND-SAINT-BERNARD

En 1958, le Parlement valaisan a donné avec raison, une suite favorable à la demande du Conseil d'Etat relative à la participation financière du canton pour la réalisation du tunnel routier du Grand-Saint-Bernard.

L'intérêt manifesté par les différents usagers pour ce moyen de communication est évident.

Elle pourrait être encore plus marquée si les prescriptions concernant le tonnage, le roulage de nuit, l'ouverture des bureaux douaniers étaient améliorées, adaptées aux exigences économiques des transporteurs et à la pratique dans les pays voisins. Il en résulterait une augmentation de recettes d'autant moins négligeable que le résultat du compte d'exploitation n'est pas encore satisfaisant.

Les prévisions et promesses formulées dans le message du Conseil d'Etat au Grand Conseil de mai 1958 seraient ainsi pleinement réalisées.

Le Conseil d'Etat est-il d'avis qu'une amélioration des conditions de roulage, de tonnage et de dédouanement des transports routiers internationaux empruntant le tunnel routier du Grand-Saint-Bernard doit être obtenue ; si oui, a-t-il déjà entrepris toutes les démarches utiles auprès des instances intéressées ?

Création d'une Chambre valaisanne d'agriculture

Une question écrite a été déposée en janvier par M. Ami Mottier de Collonges demandant la création d'une Chambre valaisanne d'agriculture ayant pour but de grouper sous un même toit toutes les organisations agricoles du canton.

Voici la réponse que M. Mottier a reçu :

Monsieur le Député, Nous avons l'honneur de répondre comme suit à la question écrite que vous avez déposée au Grand Conseil, le 30 janvier 1967, relative à la création d'une Chambre valaisanne d'agriculture.

Cette dernière répond effectivement à un besoin.

Hier, les agriculteurs ont créé des organisations qui jouent un rôle vital dans l'économie agricole. Nous citons : la FVPL, Provins, Profuits, etc.

Aujourd'hui, il s'avère nécessaire de créer un organisme de fait, point de rencontre et centre de coordination des efforts de la production valaisanne. Le Conseil d'Etat souhaite la création d'une Chambre d'agriculture. Il espère que les pourparlers aboutissent à un résultat positif.

La Chambre d'agriculture devra apprécier tous les problèmes d'intérêt général et orienter les différentes organisations sur les décisions à prendre. Parmi ses principales tâches, nous relevons :

— étudier les marchés ;

Le cas Nils Andersson :

Droits et devoirs de l'Etat

Ainsi, le Conseil fédéral a décidé de rejeter la demande en reconsidération présentée par l'avocat du citoyen suédois Nils Andersson de la décision de renvoi du territoire suisse prise le 7 novembre 1966, et devenue exécutoire le 31 janvier 1967. Cette demande pour autant qu'on en puisse juger par les considérants de la nouvelle décision, faisait état d'arguments juridiques et sentimentaux. On y relevait que M. Nils Andersson, né de père suédois et de mère française devenue Suissesse par son second mariage, a passé pratiquement toute sa vie dans notre pays, hormis la période de service militaire qu'il accomplit en Suède en 1955/56. Il a lui-même épousé une Suissesse : il est père d'un enfant. Son renvoi du territoire suisse bouleverser donc son existence à maints égards, et l'on comprend que beaucoup de ses camarades d'école, amis d'enfance et d'études, se soient employés à la défense de sa cause. Qui pourrait l'en faire grief ?

Mais voilà, cette cause est-elle bonne ? Humainement, sentimentalement, presque sans aucun doute. Sur le plan de la pratique, de la politique et du droit fédéral, il en va tout autrement. L'édicteur établi à Lausanne a exercé à partir du territoire du pays qui lui offrait large hospitalité une action politique de propagande - sous des formes divers - qui a été jugée par le gouvernement fédéral incompatible avec le statut accordé aux citoyens étrangers en Suisse. On ne lui reproche pas ses opinions, mais ses actes. On l'a mis en garde contre les conséquences possibles de cette action de la manière la plus formelle,

une première fois le 12 avril 1961, une seconde fois le 23 juillet 1964 ; au nom du Conseil fédéral, il a été prévenu qu'il serait immédiatement renvoyé du territoire de la Confédération s'il s'obstinait à poursuivre son activité illicite. Il a fait la sourde oreille et pris ses risques. Mais, s'il est humain de se tromper, il est diabolique de persévérer. Il subit maintenant les conséquences de son attitude.

Certains milieux vont crier derechef au scandale et à l'arbitraire, et entretenir une confusion voulue entre deux notions bien distinctes : la liberté d'opinion politique, et la liberté d'action politique. S'il s'agit d'un citoyen suisse, les deux notions se confondent effectivement, pour autant que l'action demeure dans le cadre de la légalité. S'il s'agit d'un étranger, le gouvernement peut et doit juger de cas en cas. Il est responsable constitutionnellement du maintien de la sécurité intérieure et extérieure du pays, comme de celui des relations normales et confiantes avec tous ses partenaires internationaux. C'est un droit sans limite, celui du Prince ; et c'est un devoir de l'appliquer. N'en est-il pas de même dans les pays dont M. Andersson se fait le paladin ? Et les mesures qu'ils prennent à l'encontre des étrangers dont l'action leur déplaît ne revêtent-elles pas à l'occasion des formes encore plus draconiennes ?

Quoi qu'il en soit, le cas est jugé, et il convient de tourner la page, aussi désagréable qu'elle ait pu être pour un intéressé directement responsable des avatars qui l'atteignent. R. B.

le tourisme

CAMPING EN R.A.F.

L'Office central d'informations touristiques pour l'Allemagne (4, place de l'Opéra, Paris Ite) a fait paraître dernièrement sa nouvelle brochure sur le « Camping ». Elle contient des renseignements très précis sur 450 terrains de la République fédérale et de nombreux conseils pratiques pour les campeurs et caravaniers, notamment en ce qui concerne les licences, les assurances, les droits de douane, etc.

Venu tard au camping, malgré ce goût inné des Allemands pour la nature et pour la randonnée, goût qui, exalté il y a un siècle par le romantisme littéraire, avait mué des couches importantes de population, en « Wandervogel », l'Allemagne a mis les bouchées doubles pour ajouter à ses attraits naturels le confort d'installations auxquelles rien ne manque.

A noter que le Guide pour le camping comporte un chapitre consacré aux « Caravaneiges ».

LES STATISTIQUES TOURISTIQUES ESPAGNOLES

L'Office de tourisme espagnol a récemment communiqué des renseignements statistiques se rapportant à l'année 1966. Le nombre des visiteurs a atteint l'an dernier en Espagne, le total de 17 251 746 (soit une augmentation de 20% sur le chiffre correspondant de

l'année précédente, 14 251 000). Toutefois, il faut tout de suite préciser que ces chiffres comprennent les touristes d'une journée, ainsi que ceux qui sont seulement en transit dans les ports. En réalité, les touristes séjournant en Espagne plus de 24 heures — seule base d'appréciation rationnelle — ont été de 14 442 000, ce qui reste quand même un chiffre remarquable. C'est le mois d'août qui voit affluer le plus grand nombre de touristes en dépit de la chaleur torride du moment.

Ce sont les Français les meilleurs clients (7 700 000) suivis par les Anglais et les Allemands. Douze millions d'étrangers sont arrivés par la route, 2 300 000 par avion et 1 500 000 par le train.

Tout ce monde est allé chercher le soleil en Espagne et aussi l'occasion de passer des vacances à des prix relativement bon marché. Toutefois, d'une année à l'autre, les prix espagnols ont tendance à monter, et la marge de compétitivité des hôtels de la péninsule s'amenuise, ce dont, d'ailleurs, les autorités touristiques ont pleinement conscience. C'est dire, qu'actuellement, tous leurs efforts portent sur la stabilité des tarifs. H. Revol

†

Monsieur et Madame André BENDER-RODUIT et leurs enfants ;
Madame Denise BENDER et son fils ;
Monsieur et Madame Célestin BENDER-GENOLET et leurs enfants ;
La famille de feu Félix MOTTIER-BENDER ;
La famille de feu Etienne BENDER-MOTTIER ;
Madame veuve Maurice BENDER-RODUIT et ses enfants ;
La famille de feu Auguste BENDER-RODUIT ;
La famille de feu Louis CARRON-BENDER ;
Mademoiselle Véronique BENDER ;
Madame veuve Amélie BRIDY-BENDER et ses enfants ;
La famille de feu Joseph CARRON-BENDER ;
ainsi que les familles parentes et alliées, ont le chagrin de faire part du décès de

Monsieur

Jules BENDER-BENDER

à Verdun

leur bien cher père, beau-père, grand-père, beau-frère, oncle et parent, survenu le 12 mai 1967, dans sa 84e année, à l'Hôpital de Martigny, après une courte maladie et muni des Saints Sacraments de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Fully, le 14 mai 1967, à 11 heures 30.

P. P. L.

Cet avis tient lieu de faire-part.

P 65640 S

Appel aux Jeunes radicaux

Le comité cantonal de la JRV se fait un plaisir de convier tous les jeunes radicaux valaisans à participer

au 75me Festival de la Fédération des fanfares radicales démocratiques du Centre le 14 mai 1967 à Sembrancher.

Il espère rencontrer une belle phalange de jeunes-radicaux venus fraterniser avec leurs amis musiciens et profiter des enseignements d'une telle manifestation.

Jeunes radicaux, tous à Sembrancher dimanche !

JEUNESSE RADICALE VALAISANNE
Le Comité.

SAINT - MAURICE

Hôtel des Alpes

Samedi 13 mai 1967
dès 20 h. 30

SUPER LOTO

le dernier de la saison

organisé par la Société de tir „Le Noble Jeu de Cible“ St-Maurice

Abonnements : Fr. 35 au lieu de 60

Voyage de 15 jours à Palma de Majorque.
Pendule Neuchâteloise - Machine à coudre électrique - Caméra super 8 avec étui et film.
Montres Longines - Jambons - Viande séchée.
Fromages à raclette - Transistors - etc.

P 31702 S

VOYAGES EN URSS



Vols spéciaux avec AIRTOUR SUISSE

SOTCHI, la riviera du Caucase

Vacances balnéaires à la mer Noire - Départs 1er, 15, 29 juillet, 12, 26 août, 9, 23 septembre. - Séjours de 2 semaines, tout compris dès Zurich dès Fr. 825,-

Une semaine à Moscou et Kiev

Voyages avion, départs les 9 et 23 juillet dès Fr. 990,-

TACHKENT, SAMARCANDE BOUKHARA

Visites des célèbres monuments de l'antiquité islamique - départs 15 juillet et 12 août - voyage en avion de 11 jours, tout compris dès Zurich Fr. 2140,-

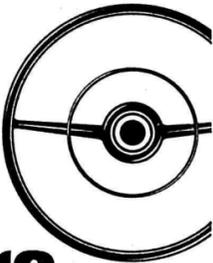
Renseignements et inscriptions :
LAUSANNE VEVEY MORGES

VOYAGES LAVANCHY SA

TRANSPORTS INTERNATIONAUX - DEMENAGEMENTS

Votre voiture est précieuse

Votre garagiste connaît votre voiture ! Il sait vous conseiller les produits, articles et accessoires les mieux adaptés pour votre confort et votre plaisir de rouler. Pour éviter toute dépense inutile, confiez votre voiture exclusivement à



votre garagiste

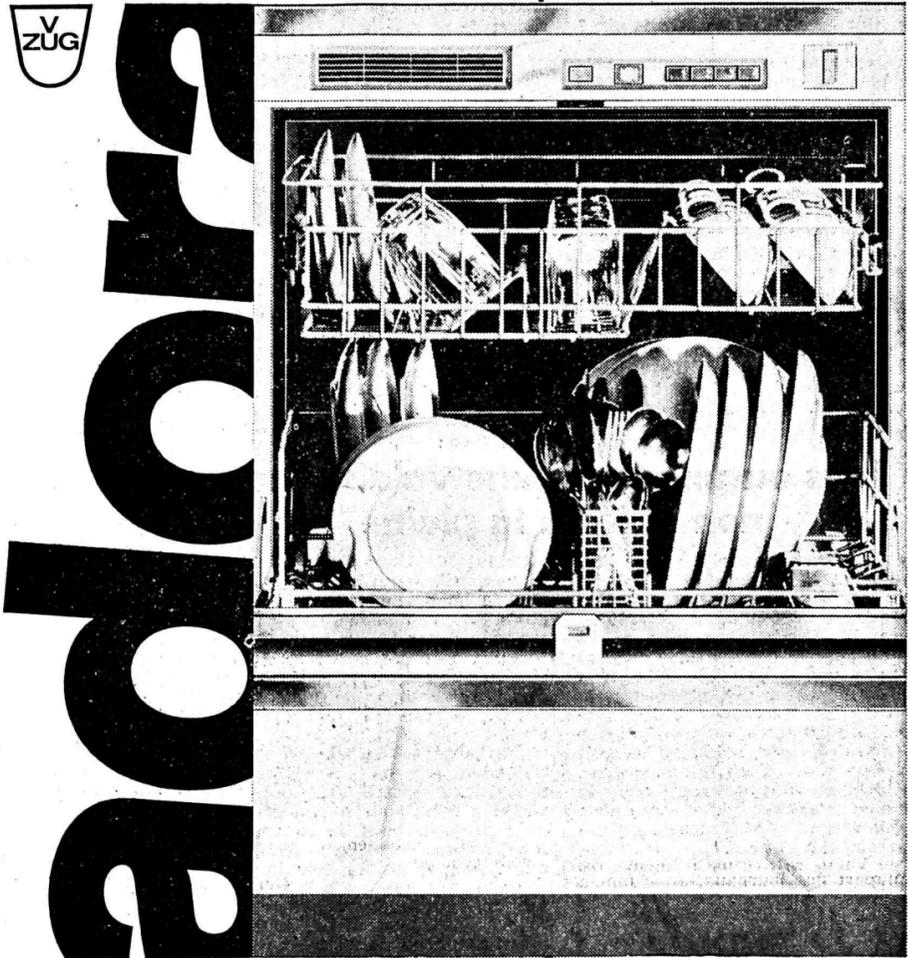
sa compétence est votre meilleure assurance.

82

A

A quoi l'automate à laver la vaisselle Adora doit-il son immense popularité? A sa grande capacité? Au nombre de ses programmes? Ou à son nouveau système d'arrosage breveté? Il y a de tout cela, qualité Zoug en plus!

C'est la qualité qui décide!



Zinguerie de Zoug S. A.,
2501 Bienne 43, rue du Breuil
1211 Genève 8, avenue de Frontenex
1001 Lausanne 11-13, rue de Bourg
1950 Sion 41, rue du Mont
Téléphone (032) 2 13 55
Téléphone (022) 35 48 70
Téléphone (021) 23 24 48
Téléphone (027) 2 38 42

Sur demande, notre fabrique ou l'une de ses agences, vous enverra volontiers un prospectus détaillé.

Nom
Rue
Localité P 3928 Z 31 GS

Pour chaque acheteur de meubles, de véritables épargnes qui peuvent être prouvées



Avant de penser à son propre intérêt, la **Coopérative du meuble** met tous ses moyens au service du consommateur. Ceci assure à ce dernier de sérieux et incomparables avantages.

Exemple : Garniture rembourrée d'actualité comprenant 1 canapé-couche et 2 fauteuils sur pieds tournants noirs ; son prix y compris tissu et simili cuir depuis seulement

Fr. 1945.-

Sur ce prix déjà bas vous profiterez de plus de l'appréciable Ristourne comme lors de chaque achat à votre coopérative.



Notre choix en salons sur plusieurs étages vous enthousiasmera.

* Agréables conditions de vente à tempérament sur bases coopératives.

Lausanne, 75, rue de Genève
Tél. (021) 25 74 22
Trolleybus No 7 depuis Saint-François, Arrêt Recordon ou Couchirard. P 046 S

Toujours d'avantage d'acheteurs avisés font leur choix à la

Coopérative du meuble

parce qu'en sa qualité de coopérative à but special de l'Union Suisse des coopératives, ses prix sont toujours calculés en tenant compte de l'intérêt du consommateur.

BON

(à disposer selon indications ci-dessus)
Veuillez m'adresser sans engagement votre documentation concernant vos conditions à tempérament sur bases coopératives. Souligner ce qui convient.
Nom:
Rue:
Domicile:

CINEMAS

★ **Martigny - Etoile** ★

Jusqu'à dimanche 14 - (16 a. révolus) - Dimanche : matinée à 14 h. 30 - Samedi : 2 soirées à 20 h. et 22 h. - Une joyeuse aventure policière :

UN MILLIARD DANS UN BILLARD
avec Jean Seberg et Claude Rich.

Nos matinées spéciales :
Samedi, à 17 h. 15 - (18 ans révolus) et Lundi 15 et mardi 16, à 20 h. 30 - Film d'art et d'essai :

LA SOURCE
Un film d'Ingmar Bergman.
Domenica alle ore 17 - Toto e Vittorio de Sica in :

I DUE MARESCIALI
In italiano - (16 anni comp.)

★ **Martigny - Corso** ★

Jusqu'à dimanche 14 - (18 ans révolus) - Dimanche : matinée à 14 h. 30 - Un film d'une vérité crue :

REQUIEM POUR UN CAID
avec Pierre Mondy et Magali Noël.
Dimanche, à 17 h. - (16 ans révolus) et Lundi 15 et mardi 16, à 20 h. 30 - Un « western » avec James Stewart :

L'HOMME DE LA PLAINE

★ **Fully - Michel** ★

Jusqu'à dimanche 14 - (16 a. révolus) - Une grandiose reconstitution biblique :

DAVID ET BETHSABÉE
avec Gregory Peck et Susan Hayward.

★ **Saxon - Rex** ★

Samedi et dimanche - (18 ans révolus) - Un nouveau « James Bond » en action :

NOTRE HOMME FLINT
avec J. Coburn et Lee J. Cobb.

★ **Ardon - Cinéma** ★

Samedi - Dimanche (horaire d'été 20 h. 30) - 16 ans - *En couleurs et cinémascope* :

LE LION
Un drame d'amour dans la jungle, d'un réalisme extraordinaire.
Domenica alle ore 16,30 :

LA MAGNIFICA PREDI

★ **Riddes-L'Abeille** ★

Samedi et dimanche :

JE SUIS UN AVENTURIER
avec James Stewart. Dur, impitoyable, vivant.

Nous cherchons
1 APPRENTI DESSINATEUR EN GÉNIE CIVIL

pour entrée 1er septembre 1967 ou date à convenir.
Conditions nécessaires : 2 années d'école secondaire.

S'adresser à :
Jean Decaillet S. A., 1, Route du Guercet, 1920 MARTIGNY.

Ecole Nouvelle de Langues Sion

Cours de vacances de six semaines à partir du 3 juillet. Inscription jusqu'au 15 juin 1967.

S'adresser par écrit à la direction : J. Duval, 20 Av. Ritz - 1950 SION.
P 30564 S

GRAND CONSEIL

Les interventions de l'Etat du Valais à la radio et à la télévision

LA LUTTE CONTRE LE GEL — — —

De département en département, les députés examinent, depuis mardi la gestion et les comptes 1966. Mercredi matin, à celui de l'Intérieur et de l'Agriculture, la lutte contre le gel fit l'objet, en réponse anticipée à la motion du député radical sierrois Edgar Zufferey et aux interventions d'autres représentants du peuple, d'une importante déclaration de M. Lampert, chef du département. Celui-ci rappela que l'étude des moyens de lutte contre le gel est entreprise de façon suivie depuis longtemps dans notre canton qui se place, dans ce domaine, au rang de pays-pilote souvent visité par des experts étrangers. La conclusion de cette étude est que le système par aspersion d'eau se révèle le meilleur. Certains inconvénients doivent encore être supprimés mais, dans l'ensemble les résultats sont satisfaisants. La question qui se pose est d'organiser cette lutte sur le plan général. Cette formule permettra non seulement d'accroître l'efficacité de la lutte, mais aussi d'envisager le subventionnement de l'équipement, comme le suggère M. Zufferey. La base légale existe et elle peut même servir pour la lutte antiparasitaire. Le Conseil d'Etat mettra tout en œuvre pour promouvoir cette lutte générale.

D'UN PROCUREUR A L'AUTRE

Après l'adoption d'une tranche de 279 000 francs de crédits supplémentaires présentée par le rapport de M. Jean Actis (rad. Martigny) c'est le député radical de Chamoson, M. Charles-Marie Crittin, qui demanda des explications sur l'énorme différence que les chiffres font ressortir entre le travail incombant aux procureurs, chiffres tirés du rapport du Tribunal cantonal et du Ministère public. Pour 133 accusations dressées et 196 jugements rédigés par le procureur général, on ne trouve, pour le procureur du Bas-Valais, que 77 accusations dressées et 76 jugements rédigés, alors que ces chiffres sont respectivement de 145 et 124 pour le procureur du Haut-Valais.

M. Bender, chef du Département de justice, répondit que cette différence

serait comblée par une nouvelle répartition du travail entreprise dans le cadre de la réorganisation en cours. Il s'agissait également, pour M. Bender, de répondre à un postulat demandant la revalorisation de la fonction judiciaire par un meilleur traitement des juges. Le postulat a été accepté pour étude.

LES 24 HEURES DU MANS PAIERONT LA TAXE...

Les slots-racings, vous connaissez ? Il s'agit de ces courses de voitures sur piste électrique, en salle. Petites voitures, bien entendu. Les pistes sont généralement montées en reproduction plus ou moins fidèle des circuits célèbres, comme Monza, Nurburgring, Le Mans et de passionnés concours sont organisés par ces « slots-racings » dont le tarif est de l'ordre de un franc le quart d'heure. Le Grand Conseil a été appelé à soumettre ces jeux au régime de la concession et de la taxe. Celle-ci variera, selon le nombre de pistes, entre 300 et 600 francs l'an. La moitié de cette taxe restera à la commune, l'autre tombera dans la caisse de l'Etat. C'est par un oui unanime qu'il en fut décidé ainsi.

Nous avons noté, à cet objet, l'intervention de M. Charles Boissard (rad.

Monthey) en faveur du respect de l'autonomie communale.

Une fois de plus, en effet, on n'a pas accordé aux communes le droit de décision et à l'Etat le rôle d'autorité de recours comme on devrait le faire, mais l'on s'est contenté de laisser aux communes le droit de préavis. M. Boissard se déclara heureux de la prochaine discussion sur la nouvelle loi sur les auberges, qui permettra sans doute de remettre au point bien des choses de ce côté-là.

LES CHIROPRA TI CIENS ONT LEUR STATUT

A part l'intervention de M. Fridolin Zwicky (rad. Monthey) qui demanda — et obtint de M. le conseiller d'Etat Bender une réponse détaillée et satisfaisante — si le corps médical valaisan avait été consulté sur cet objet, le texte légal concernant les chiropraticiens a été adopté sans discussion.

NENDAZ ET M.-O. CREDITS ACCORDES

Les députés ont voté sans opposition le crédit nécessaire à l'adduction d'eau potable pour la commune de Nendaz, ainsi qu'une aide de 188 000 francs à la compagnie de chemin de fer Martigny-Orsières.

Un événement historique :

Plus aucune commune valaisanne non reliée à la plaine

Les décrets concernant la route Mörrel-Bister et Eggenberg-Eggen ont été étudiés par une commission présidée par M. Aloys Copt (rad.). A l'entrée en matière, M. Frachebourg (ccs) se fit l'écho du malaise régnant dans certains milieux où l'on se demande s'il vaut la peine de dépenser des millions pour desservir des communes d'une cinquantaine d'habitants, alors même que le nombre de ces habitants décroît d'année en année à un rythme rapide. Cette disproportion entre le coût de l'œuvre et le nombre d'habitants gêne au tournant et M. Frachebourg demanda des explications.

Ce fut M. Aloys Copt, président de la commission, qui les donna. La question de M. Frachebourg méritait d'être posée. La commission s'est d'ailleurs interrogée, d'emblée, sur l'opportunité des travaux. Elle est parvenue à la conclusion que ces routes sont nécessaires. Non seulement par solidarité, mais par simple justice. Dès 1927 (loi sur les routes) on promet que toutes les communes seront reliées à la plaine. La planification reprend et confirme cette promesse. Aussi bien M. Copt se trouvait-il à l'aise pour demander que l'on aille jusqu'au bout de ce programme sans créer d'injustices. Ceci d'autant que Bister se trouve être la dernière commune du Valais à n'être pour l'instant reliée à la plaine ni par le train, ni par téléferique, ni par route. L'éloquent plaidoyer de M. Copt fit tomber toute résistance et c'est sans opposition que les décrets furent votés.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Ce département a été examiné jeudi matin. Il a donné lieu notamment à l'intervention de M. Charles Boissard (rad. Monthey) à propos du manque de maîtresses enfantines et de la nécessité de former davantage de personnel selon la méthode Montessori et de M. François Wyss (rad. Sierre) à propos des bourses et prêts d'honneur.

LA PLANIFICATION HOSPITALIERE

Au Département de justice, police et hygiène publique, on parla de la planification hospitalière (intervention Biderbost (ccs), de garde-chasse, d'alcool au volant (G. Perraudin, msi), de bouquetins mâles lâchés sans compagnes dans la nature (Ch. Boissard, rad. Monthey), de cimetières d'autos (Ami Mottiez, rad. Collonges), de dégâts aux cultures causés par le gibier (L. Emonet, ccs, Entremont), de statistiques des accidents de la circulation (F. Couchepin, rad. Martigny), du traitement des ordures ménagères (Imesch, ccs, Sion) et de degrés Oechsli du Fendant (Emery, msi). C'est dire que le département que dirige notre conseiller d'Etat, M. Arthur Bender, suscite beaucoup d'intérêt ! Loin de s'en plaindre, M. Bender s'en réjouit, tout au contraire. Toutes ces questions lui ont permis de mettre au point bien des choses et de trouver, par le canal du Grand Conseil, un moyen idéal de transmettre aux autorités et au public des informations et des directives de grande importance.

La planification hospitalière est l'un de ces travaux auxquels M. Bender et ses divers services se vouent avec une application exemplaire pour pouvoir présenter le plus rapidement possible dans leur conception finale. M. Biderbost, mal au courant de ce long travail et victime de maintes fois provoqués par des informations erronées, saura sans doute à l'heure qu'il est à quoi s'en tenir exactement. Comme toute l'Assemblée d'ailleurs, à laquelle M. Bender exposa patiemment, et avec une précision d'horloger, ce qui a été fait et ce qui reste à faire dans ce domaine. Contentons-nous de rapporter ici que cette planification a été entreprise, sous l'autorité de M. Bender, par une commission nommée en 1966 par le Conseil d'Etat. Celle-ci s'est entourée d'experts de l'Office cantonal de planification et a eu recours aux services de spécialistes de la question dans le canton de Vaud. Le rapport de cette commission a été déposé en novembre 1966. Il a été remis au Conseil d'Etat, qui a pris la décision de principe de passer à la réalisation. Cette décision

est un feu vert qui ouvre la route d'un travail encore long confié à des groupes d'étude chargés d'examiner dans le détail toutes les tâches que comporte cette immense construction. Nous n'en dirons pas plus pour aujourd'hui puisqu'une conférence de presse spéciale, sur la planification hospitalière, est d'ores et déjà convoquée pour le 7 juin. Mais il convient de souligner que M. Bender, sans attendre, a clairement indiqué qu'il ne saurait y avoir une conception du Haut, une autre du Centre et une troisième du Bas-Valais pour mener à bien cette entreprise. Il y aura une conception valaisanne tout court. Ce fut là une mise au point fort bienvenue, qui fut d'ailleurs saluée avec la plus vive satisfaction par l'Assemblée.

LA FRAISIERE DU GARDE-CHASSE...

Ayant déclaré que tout était mis en œuvre pour indemniser complètement les dégâts causés aux cultures par le gibier, M. Bender rapporta que dans l'Entremont, des fraisières avaient subi pas mal de dommages, sauf celle... du garde-chasse. La clé de ce mystère ? C'est que le garde-chasse n'avait pas répandu d'engrais en automne et que les cerfs semblent avoir une prédilection marquée pour l'engrais en question que les autres propriétaires avaient donné à leurs fraisières !

N'exagérez-t-on pas dans la lutte contre l'alcool au volant, s'écriait M. Perraudin en brandissant un petit papier bleu bien connu des automobilistes. Et, sur le même objet, M. Couchepin avait tiré des statistiques que les causes d'accidents dus à l'ivresse ne sont que de 4,7%, alors que les retraits de permis pour ivresse forment le 57%. D'où vient cette disproportion ? M. Bender répondit que le petit papier bleu ne serait plus distribué, après épuisement du stock, mais que l'on ne continuerait pas moins à mettre les conducteurs en garde, prévenir, même de façon assez brutale, valant toujours mieux que guérir. D'autant — et ceci répondait à la remarque de M. Couchepin — que si les accidents dus à l'alcool n'atteignent pas un pourcentage élevé, les accidents mortels, par contre, doivent une part beaucoup plus grande, hélas, à la conduite en état d'ivresse.

PAUVRES BOUQUETINS MALES !

M. Boissard avait déploré que l'on n'ait lâché, dans une région, que des bouquetins mâles. Que voulez-vous qu'ils fassent, lors de l'époque du rut ? Qu'ils recherchent une douce compagne, bien sûr. Et c'est ce qu'ils firent, mais en désertant l'endroit auquel ils étaient destinés... M. Bender ne se fit pas prier pour admettre, comme le Créateur face à la solitude d'Adam, « qu'il n'est pas bon que le bouquetin soit seul ». Et qu'un tel manque de galanterie ne se reproduira plus...

LES CIMETIERES D'AUTOS ET LES ORDURES

M. Ami Mottiez, par la réponse que lui a donnée M. Bender, peut espérer,

Brillante élection de M. André Bornet à la deuxième vice-présidence du Grand Conseil

Pour l'élection du deuxième vice-président du Grand Conseil, le groupe radical présentait, par la voix de M. Basile Zuchuat, député de Savièse, la candidature de M. André Bornet. Le



tour revenait effectivement au groupe radical et, au sein de celui-ci, à la délégation du district de Sion.

Le scrutin a donné 93 voix à M. Bornet, sur 102 bulletins valables et 116 bulletins rentrés, la majorité absolue étant de 52 voix.

M. Biollaz a donc proclamé élu M. Bornet. Celui-ci, dans une courte déclaration, dit accepter cette élection et en faire retomber l'honneur sur sa famille, son district d'origine et sa commune de Nendaz, son district de domicile actuel et le parti radical-démocratique valaisan.

Le futur président du Grand Conseil est né à Haute-Nendaz en 1922. Au sortir de l'école normale, il pratiqua l'enseignement pendant 5 années puis

et nous tous avec lui, que l'arrêté cantonal qui sera pris bientôt nous débarrassera des cimetières d'autos sur territoire public et même sur des places privées, la démolition étant le seul remède à cette situation.

Même espoir en ce qui concerne les ordures ménagères. Trente-sept communes ont adhéré jusqu'ici à un accord pour le traitement en commun de ces ordures ménagères. D'autres hésitent, certaines refusent. M. Bender, répondant à M. Imesch, déclare que le Conseil d'Etat est armé pour obliger les communes à se grouper. La loi et les décrets d'application concernant la protection des eaux donnent ces pouvoirs à l'Etat, qui espère bien pourtant ne pas avoir à les exercer si les communes font preuve d'un peu de bon vouloir.

AVEC FELICITATIONS

Il n'est pas coutume que le président du Grand Conseil félicite, du haut de son fauteuil. Et pourtant, lorsque M. Bender eut terminé ses réponses aux intervenants, M. Biollaz constata que la gestion du département était adoptée. « Avec remerciements et félicitations », ajouta-t-il à l'adresse de M. Bender, qui les mérite largement.

Elections complémentaires à la Commission des finances

Beau succès de M. Bernard Dupont

L'ordre du jour, à « nominations périodiques », comportait le remplacement de quatre membres de la commission des finances parvenus au terme de leur mandat, soit MM. Biollaz, Imesch et Paret (ccs) et Marc Germainier (rad.). Il s'agissait ensuite de désigner le président de cette commission. M. Imesch étant au nombre des démissionnaires.

On se trouva en présence de cinq candidats pour quatre sièges, soit les candidatures de MM. Fernand Frachebourg, Jean Maistre, Victor Summermatter, présentées par le groupe conservateur, celle de M. Bernard Dupont, président de Vouvry, présentée par le groupe radical et celle de M. Etienne Perrier, président de Saxon, présentée par le groupe social-indépendant.

Furent élus MM. Jean Maistre, 102 voix, Fernand Frachebourg 97 voix, Victor Summermatter, 93 voix et Bernard Dupont 87 voix sur 114 bulletins valables.

M. Amédée Arlettaz (ccs) fut élu président de la commission par 96 voix.

Nous nous permettons de féliciter M. Bernard Dupont, candidat du groupe radical, pour la confiance dont il a été l'objet de la part de l'Assemblée qui lui a fait une brillante élection et de former les meilleurs vœux pour son activité au sein de cette commission où il rejoindra les deux autres commissaires radicaux que sont MM. Actis et Bonvin.

La semaine dans le monde

Vendredi 5 mai

● VIETNAM — Après onze jours de combats acharnés, les Américains enlèvent la fameuse « colline 881 », le poste d'observation le plus important de la région.

● GRECE — Le Danemark et la Norvège interviennent à l'OTAN pour condamner le coup d'Etat militaire en Grèce. La colère est vive à Athènes où le régime prétend n'être nullement fasciste.

● ITALIE — Accusé d'être entièrement responsable de la catastrophe du « Torrey Canyon », le capitaine italien Rugiati affirme qu'il y a eu un blocage de la barre.

● PAKISTAN — Le naufrage d'un bateau fluvial pris dans une tempête fait nonante noyés sur cent cinquante passagers.

Samedi 6 mai

● CHINE — Le gouvernement expulse de Chine le correspondant russe de la « Pravda » en lui donnant sept jours pour quitter Pékin.

● FRANCE — M. Pompidou dépose son projet de loi exigeant les pleins pouvoirs qui semblent extrêmement étendus, tant dans le domaine économique que social.

● SUEDE — Manifestations à Stockholm autour du « Tribunal Russel », entre pro-Américains et des jeunes gens hostiles à la guerre du Vietnam.

● CANADA — Affluence record à l'Expo 67 de Montréal qui, après une semaine, a déjà accueilli plus de deux millions de visiteurs.

Dimanche 7 mai

● VIETNAM — Quarante soldats gouvernementaux tués et vingt-quatre autres blessés lors de la chute d'un hélicoptère sur les hauts plateaux du centre.

● FRANCE — Le plus grand pont suspendu d'Europe est inauguré près de Bordeaux. Il s'agit d'un ouvrage de 1767 mètres qui franchit la Garonne.

● BRÉSIL — Pour supprimer des mendiants, des policiers de Rio les jetaient dans la rivière. 65 ont péri noyés. Quatre policiers passent en jugement pour cet excès de zèle.

● CHINE — Onze morts et 14 000 blessés, tel est le bilan des combats qui se sont déroulés dans la ville de Cheng Te.

Lundi 8 mai

● VIETNAM — Sur l'initiative d'un diplomate polonais, le gouvernement américain est avisé qu'Hanoi serait

prêt à avoir des entretiens secrets avec Washington, en vue d'une cessation des hostilités.

● REPUBLIQUE DOMINICAINE — Le ministre des communications est victime d'un attentat à St-Domingue qui fait 4 morts et 6 blessés.

Mardi 9 mai

● INDE — Pour la première fois depuis l'indépendance, un musulman, le Dr Zakir Hussain est élu président de l'Inde. Sa candidature était soutenue par Mme Gandhi.

● ETATS-UNIS — Futur candidat à la Maison-Blanche, le gouverneur du Michigan se prononce pour des négociations entre Saïgon et le Vietcong.

● GHANA — Deux lieutenants de 26 et 27 ans, auteurs d'un coup d'Etat avorté, sont passés par les armes.

● ITALIE — La rencontre entre le patriarche arménien Khoren I et le pape Paul VI à Rome constitue un nouveau pas vers l'unité des chrétiens.

Mercredi 10 mai

● MONACO — Victime d'un terrible accident lors du Grand Prix, le pilote Lorenzo Bandini décède des suites de ses blessures.

● GRANDE-BRETAGNE — A l'issue d'un débat de trois jours, la Chambre des Communes approuve la décision de M. Wilson de poser sa candidature au Marché Commun.

● GRECE — M. Andreas Papandréou, fils de l'ex-premier ministre est arrêté pour « tentative de haute trahison ».

● DANEMARK-IRLANDE — Suivant l'exemple de la Grande-Bretagne, Copenhague et Dublin demandent leur admission à la communauté des « Six ».

Jeudi 11 mai

● ONU — Affirmant qu'ils empêchent toutes négociations, M. Thant condamne sévèrement les raids au Vietnam-Nord.

● ALLEMAGNE — Fait historique : le chancelier Kiesinger accepte une lettre de Pankow qui, précédemment, était renvoyée à son expéditeur sans être ouverte.

● GUATEMALA — La police du Guatemala avise les autorités salvadoriennes que le sinistre Martin Borman aurait franchi la frontière de leur pays.

● ST-SIEGE — Le Vatican annonce que le pape Paul VI recevra le général de Gaulle en audience privée, le 31 mai prochain.